

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



LE MOT DU PRÉSIDENT

Avec 2020 s'ouvre un nouveau cycle de travail pour l'agence d'urbanisme. La plateforme d'ingénierie partenariale est devenue un outil solide et agile au service des collectivités du territoire.

La nouvelle gouvernance de l'agence s'est mise en place dès le mois d'octobre, à cette occasion, les élus des différentes collectivités m'ont renouvelé leur confiance pour un nouveau mandat à la présidence de l'association et ce, avec un bureau étoffé de nouvelles vice-présidences représentatives de la diversité de nos territoires et de nos sensibilités.

Le fait marquant restera la crise sanitaire, révélatrice de nos faiblesses mais aussi des atouts de nos territoires. Elle interroge nos certitudes, nos modes de développement et nos stratégies et impacte déjà la feuille de route dessinée par les élus.

Grâce à la mise en place d'un plan de continuité d'activité réactif, l'équipe technique de l'agence est restée entièrement mobilisée pour la mise en œuvre du programme de travail de 2020. Malgré tout, le contexte a bouleversé les priorités et l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de territoire ou leurs documents de planification stratégiques a été mis en veille quelques mois, tout comme les événements partenariaux initialement prévus. Cette réorientation s'est faite au bénéfice de la préparation de plusieurs études pour réengager les travaux avec les élus des territoires, de la consolidation des observatoires et dès la fin du printemps d'une très forte sollicitation des nouvelles équipes municipales pour penser des stratégies adaptées aux enjeux, comme fils conducteurs des nouveaux mandats.

Ainsi, le socle partenarial de l'agence a poursuivi son élargissement, notamment avec l'adhésion de nouvelles communes désireuses de bénéficier d'un accompagnement technique adapté, mutualisé et décloisonné. Les défis à relever dans nos stratégies et nos politiques territoriales sont nombreux, dès à présent il est indispensable d'investir plus fortement les questions de renouvellement urbain à toutes les échelles mais aussi de conforter l'attractivité de nos territoires et prendre à bras le corps les questions d'adaptation et de résilience.

Autant d'enjeux qui alimentent le programme de travail partenarial de l'agence et imprègnent les missions conduites par l'équipe technique.



JEAN-PAUL BILLÈS

Président de l'Agence d'Urbanisme Catalane, Élu à la Communauté Urbaine de Perpignan Pyrénées Méditerranée, Président du Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

SOMMAIRE

7

L'INGÉNIERIE PARTENARIALE AU SERVICE DES TERRITOIRES

- 8 La nouvelle gouvernance de l'agence
- 9 Les membres de l'agence
- 10 Territoire d'intervention et socle partenarial
- 12 L'équipe technique en 2020
- 14 Un programme de travail adapté
- 14 La formation assurée

15

DISPOSITIFS PARTENARIAUX, DÉMARCHES PROSPECTIVES

16 Animation

- 16 Séminaire d'information aux nouveaux élus
- 16 Un « hackathon » pour les ports de plaisance

18 Réseaux techniques

- 18 Des rencontres organisées avec les partenaires techniques des collectivités

18 Politiques régionales

- 18 SRADDET
- 19 Les contrats-cadres « Bourgs-Centres »
- 20 Reconquête des friches urbaines
- 21 Préfiguration d'un observatoire régional du littoral
- 22 Inégalités sociales de santé et urbanisme

23 Diffusion des connaissances

- 23 La revitalisation des centralités urbaines
- 24 Risques d'inondation et urbanisme

25

OBSERVATION DES TERRITOIRES ET MUTUALISATION DES RESSOURCES

26 L'observatoire des territoires

- 26 La santé des centres-villes

27 Les observatoires sectoriels

- 27 Le site de l'ODH est opérationnel
- 28 L'OTRI en cours d'extension
- 31 L'expertise et l'animation de l'OBSCAT déployées sur tout le territoire sableux du Roussillon
- 32 L'Observatoire Territorial des Déplacements

33

ÉLABORATION DE STRATÉGIES TERRITORIALES

34 Cohérence territoriale

- 34 Littoral Sud
- 35 Plaine du Roussillon
- 37 Corbières - Salanque - Méditerranée
- 38 Contribution au PLUiD de PMM

39 Plan locaux d'urbanisme intercommunaux

- 39 Limouxin
- 40 Agly-Fenouillèdes
- 41 Sud-Hérault
- 42 Avant-Monts

61 Lexique**62 Où trouver l'information sur l'AURCA ?****44 Politiques communautaires**

- 44 L'observatoire de l'habitat et du foncier
- 44 Élaboration des PLH sur le territoire de la CC ACVI
- 45 Élaboration du PCAET de Sud Roussillon
- 46 Schéma de développement des ZAE sur le territoire de la CC ACVI

48 Action cœur de ville

- 48 Axe 4 - Formes urbaines et espaces publics
- 49 Axe 2 - Commerce

51 Revitalisation des centralités

- 51 Sud Roussillon
- 52 Vallée de l'Agly

53 Accompagnement des villes littorales

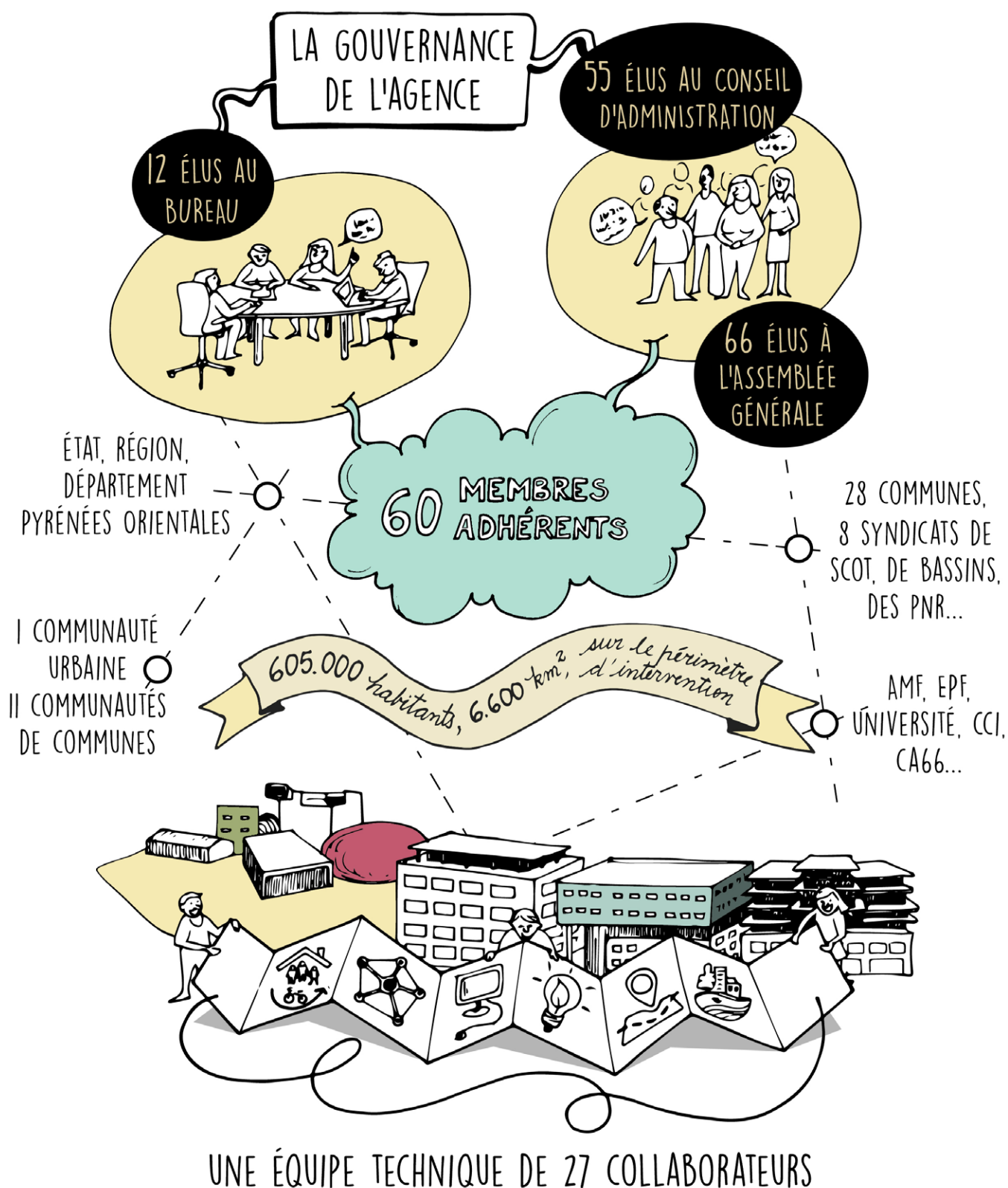
- 53 Canet 2040
- 54 Le Barcarès
- 54 Port-Vendres

56 Études prospectives

- 56 Le Soler 2040
- 57 Cabestany 2040
- 57 Ambiance végétale et nature en ville à Capestang
- 59 Schéma directeur 2020-2040 de Saint-Charles



L'INGÉNIERIE PARTENARIALE AU SERVICE DES TERRITOIRES



> Nos instances

LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE L'AGENCE EST EN PLACE

Les membres de l'agence d'urbanisme se sont réunis le 14 octobre au sein de l'amphithéâtre de Perpignan Méditerranée Métropole afin de renouveler les instances de l'association. Le nouveau conseil d'administration a élu un bureau étoffé de nouvelles vice-présidences toujours représentatif de la diversité des territoires partenaires.



JEAN-PAUL BILLÈS

M. **Jean-Paul Billès** a été réélu Président à l'unanimité, il s'est entouré de 5 nouvelles vice-présidences confiées à Mme **Nathalie Regond-Planas** (Vice-Présidente de la CC Albères-Côte-Vermeille-Illibéris), M. **Guy Albalat** (Élu de la CU Perpignan Méditerranée Métropole), Mme **Maya Lesné** (Vice-Présidente de la CC des Aspres, élue du SCOT de la Plaine du Roussillon), Mme **Agnès Langevine** (Vice-Présidente de la Région) et M. **Stéphane Loda** (Vice-Président de la CU PMM et Maire de Canet-en-Roussillon).



FRANÇOIS CALVET

Une Présidence d'honneur a été créée et proposée à M. **François Calvet**, Sénateur des Pyrénées-Orientales, membre de la commission aménagement du territoire et développement durable.



NATHALIE REGOND-PLANAS



GUY ALBALAT



MAYA LESNÉ



AGNÈS LANGEVINE



STÉPHANE LODA

Le nouveau bureau est également composé du représentant de l'Etat ; M. **Cyril Vanroye** (Directeur de la DDTM des Pyrénées-Orientales), de M. **Alain Costes** (Vice-Président de la CC du Limouxin), Trésorier et M. **Jean-André Magdalou** (Vice-Président de la CC Sud-Roussillon), suppléant, ainsi que de M. **Jean-Luc Pujol** (Chambre d'agriculture des P.-O.), secrétaire et Mme **Florie Blanc** (Vice-Présidente de la CC Corbières-Salanque-Méditerranée), suppléante.

Les membres du bureau se sont réunis le 21 décembre dans les locaux de l'association afin



CYRIL VANROYE



ALAIN COSTES



JEAN-ANDRÉ MAGDALOU



JEAN-LUC PUJOL



FLORIE BLANC

notamment d'échanger autour des grandes orientations à donner aux futurs programmes de travail de l'agence.

La nouvelle gouvernance se compose également des élus du conseil d'administration et de l'assemblée générale dont la liste complète figure en page suivante.

Avec cette nouvelle gouvernance, l'AURCA s'engage plus fortement encore avec les territoires et leurs élus pour relever les défis d'un développement territorial durable.

LES MEMBRES DE L'AGENCE

Au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale, au 14/04/2021*

POUR L'ÉTAT :

Etienne STOSKOPF*
Cyril VANROYE*
Patrick BERG*
Jean-Marc HUERTAS*

POUR LE CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE :

Agnès LANGEVINE*(T)
Éliane JARYCK*(S)

POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES :

Toussainte CALABRESE*(T)
Robert GARRABÉ*(S)

POUR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 66 :

Jean-Luc PUJOL*(T)
Fabienne BONET*(S)

POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 66 :

Robert FERRE (T)
Jean-Pierre CHIAVOLA (S)

POUR L'EPF OCCITANIE :

Céline SIMOENS*(T)
Georges BORRAS*(S)

POUR L'UPVD :

David GIBAND (T)
Yves ROUSSEAU (S)

POUR L'AMF :

Roger-François PAILLES (T)
René DRAGUÉ (S)

POUR LE SCOT PLAINE DU ROUSSILLON :

Maya LESNÉ*(T)
Patrice VILA*(T)
Thierry DEL POSO*(T)
Jérôme PARRILLA*(T)
François RALLO*(T)
Louis ALIOT*(T)
Madeleine GARCIA-VIDAL*(T)
Christophe MANAS (T)
Thomas BALALUD DE SAINT
JEAN (T)
Rémy ATTARD*(S)
Alain DOMENECH*(S)
Louis SALA*(S)
Roger GARRIDO*(S)
René LAVILLE*(S)
Marion BRAVO*(S)
Carole VIDAL*(S)
Jean-Jacques THIBAUT (S)
Jean-Marc PUJOL (S)

POUR LE SCOT LITTORAL-SUD :

Roland CASTANIER*(T)
Catherine BEAUVALET*(T)
Gilbert CRITELLI*(S)
Huguette PONS*(S)

POUR LA CU PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE :

Soraya LAUGARO*(T)
Jean-Yves GATAULT*(S)
Jean-Paul BILLES*(T)
Jean-Claude TORRENS*(S)
Jean-Louis CHAMBON*(T)
Jacqueline IRLES*(S)
Armelle REVEL-FOURCADE*(T)
Robert RAYNAUD*(S)
Bruno VALIENTE*(T)
Francis ALIS*(S)
Stéphane LODA*(T)
Jean-Marie PORTES*(S)
Alain FERRAND*(T)
Martine DELCAMP*(S)
Guy ALBALAT*(T)
Robert VILA*(S)
Jean-Charles MORICONI*(T)
Didier MALÉ*(S)
Jean VILA*(T)
Edith PUGNET*(S)
Philippe FOURCADE (T)
Nicolas BARTHE (S)
Marc MEDINA (T)
Suppléant à désigner
Whueymar DEFFRADAS (T)
Patrick SARDA (S)
Frank DADIES (T)
Jean-Marie MAROT (S)

POUR LA CC ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLIBÉRIS :

Nathalie REGOND-PLANAS*(T)
Guy LLOBET*(T)
Grégory MARTY*(S)
Samuel MOLI*(S)

POUR LA CC DU LIMOUXIN :

Alain COSTES*(T)
Albert NADAL*(T)
Jean-Louis CARBONNEL*(S)
Yves CABANNE*(S)

POUR LA CC DES AVANT-MONTS :

Gérard NICOLAS*(T)
Michel TRILLES*(T)
Francis FORTE*(S)
Sylvain HAGER*(S)

POUR LA CC SUD-ROUSSILLON :

François BONNEAU*(T)
Dominique ANDRAULT*(S)

POUR LA CC CORBIÈRES SALANQUE MÉDITERRANÉE :

Joëlle ESTELA METOIS*(T)
Florie BLANC*(S)

POUR LA CC PYRÉNÉES CERGAGNE :

Cécile HOUYAU*(T)
Georges ARMENGOL*(S)

POUR LA CC SUD-HÉRAULT :

Thierry CAZALS*(T)
Jean-Noël BADENAS*(S)

POUR LA CC PYRÉNÉES AUDOISES :

Alfred VISMARA*(T)
Patrick DE BOISSIEU*(S)

POUR LA CC GRAND-ORB :

Aurélien MANENC*(T)
Pierre MATHIEU*(S)

POUR LA CC AGLY FENOUILLEDES :

Jacques BAYONA*(T)
Jean-François DIAZ*(S)

POUR LE COLLÈGE DES COMMUNES :

Marc BENASSIS*(T)
Max TIBAC*(S)
Olivier COLPAERT*(T)
Stéphane MAROSELLI*(S)
Frédéric ALOY*(T)
Cécile IMBO*(S)
Michèle CAIL-COMS*(T)
James GILLON*(S)
Laurent GAUZE*(T)
Pierre Jean SCHRECK*(S)
Laurence AUSINA*(T)
Suppléant à désigner*
Modeste BOSQUE*(T)
Olivier RABAT*(S)
Michel PY*(T)
Suppléant à désigner*
Alexandre LECAT*(T)
Nicolas FIGUERES*(S)
Stéphane BANTOURE*(T)
Denis FOURCADE*(S)
Jean-André MAGDALOU*(T)
Nathalie FONT*(S)
Pierre CASTEL*(T)
Joël LEVASSEUR*(S)
Fabrice FOUADE*(T)
Francis FOULQUIER*(S)

POUR LE SMTBV :

Patrick PASCAL (T)
Gérard SOLÉ (S)

POUR LE SMBVR :

Rodolphe LAFFONT (T)
Maria CABRERA (S)

POUR LE SMBVA :

Théophile MARTINEZ (T)
Suppléant à désigner

POUR LE SMIGATA :

Laurent BERNARDY
Suppléant à désigner

POUR LE PNR DES PYRÉNÉES CATALANES :

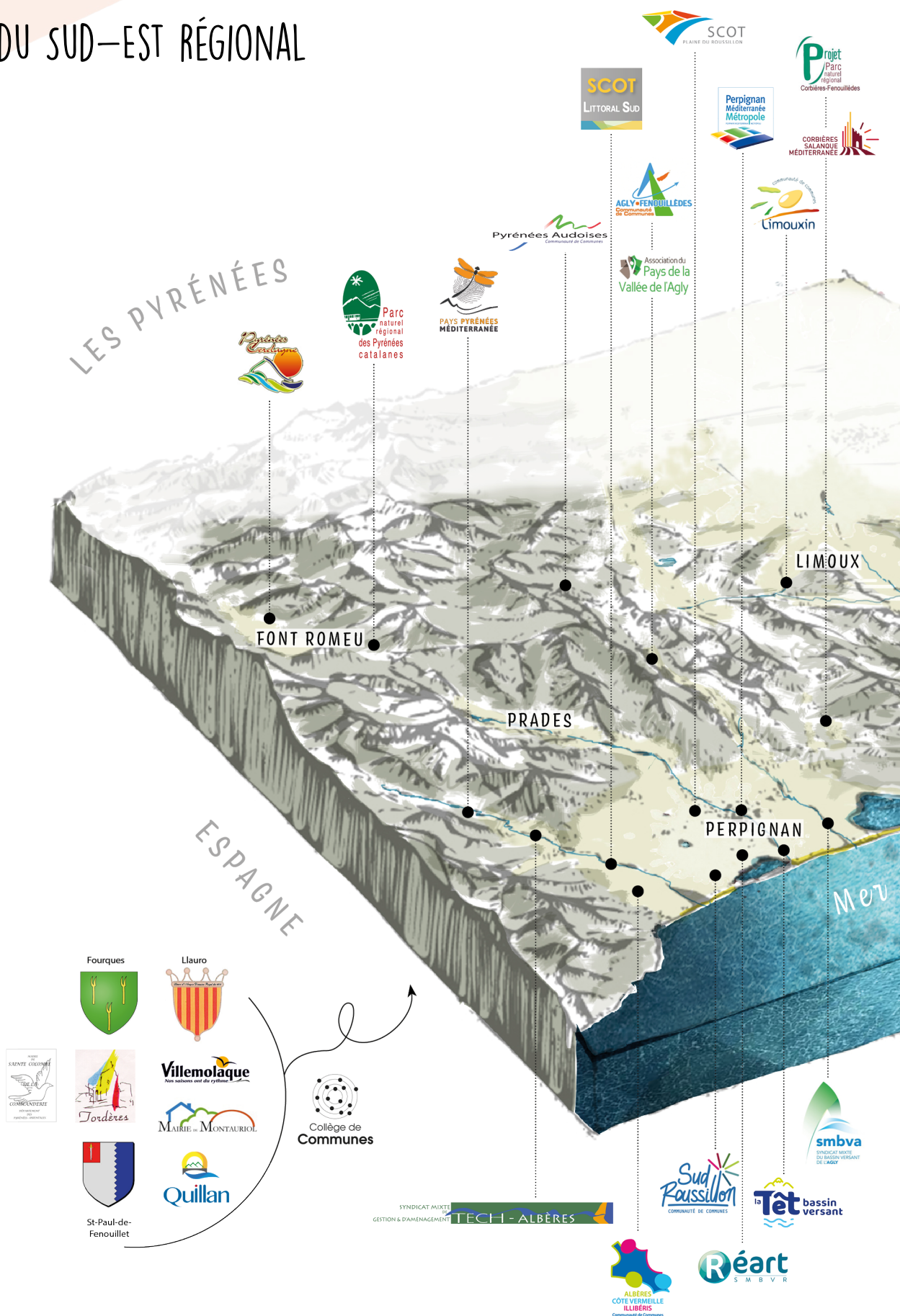
Michel GARCIA (T)
Jean-Luc BLAISE (S)

POUR LE PNR CORBIÈRES- FENOUILLEDES :

Charles CHIVILO (T)
Suppléant à désigner

> Territoire d'intervention

L'AGENCE DU SUD-EST RÉGIONAL



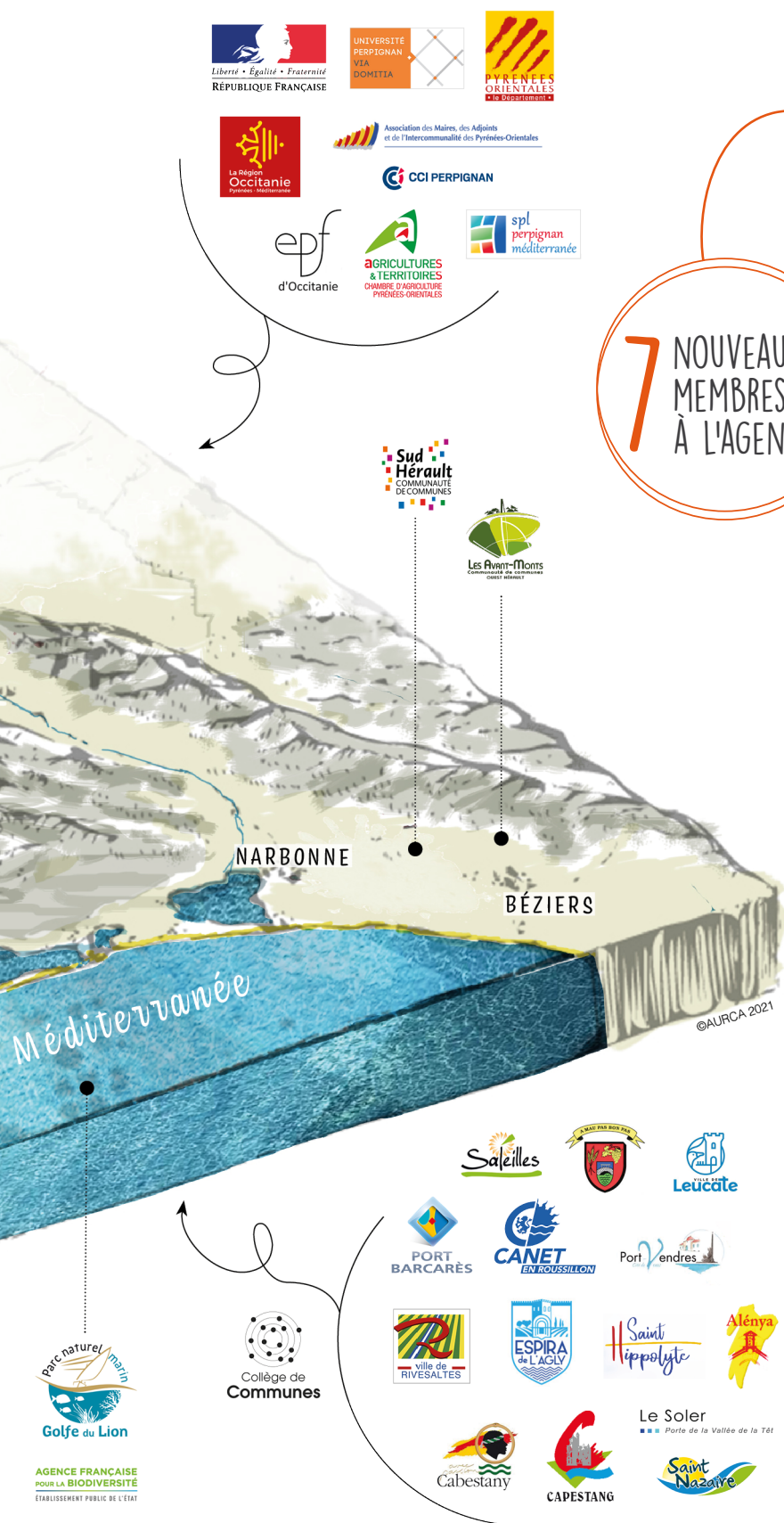
LE SOCLE PARTENARIAL DE L'AGENCE CONFORTÉ PAR DE NOUVELLES ADHÉSIONS

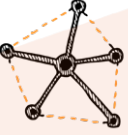
L'agence a accueilli 7 nouveaux membres en 2020, les communes de Quillan, Leucate (11), Alenya, Bompas, Saleilles et Saint-Nazaire (66) ainsi que le syndicat du bassin versant Tech – Albères (SMIGATA).

Cette dynamique s'inscrit dans la tendance observée en 2019 qui avait vu l'adhésion du Conseil Départemental, de la Région, de 7 communes, ainsi que du syndicat de bassin versant de l'Agly et de l'association de l'agence française de biodiversité (AFB).

Les communes désireuses de bénéficier de l'ingénierie territoriale mutualisée spécifique à l'agence d'urbanisme sont désormais nombreuses, elles soutiennent principalement les missions et réflexions stratégiques et prospectives pour reconquérir les centralités urbaines et rurales, penser le devenir des villes du littoral mais aussi dessiner de futurs quartiers d'habitat prenant en compte l'ensemble des défis actuels et à venir.

Les statuts ont été modifiés pour constituer des groupes de communes au sein de collèges des communes. Avec 26 communes adhérentes (7 en 2017), l'organisation technique de l'agence, soumise à une grande multiplicité d'interlocuteurs techniques et appelée à évoluer pour mieux répondre aux besoins d'accompagnement aux différentes échelles.





DIRECTION



PASCAL FOURCADE
Directeur



GILLES PLANAS
Directeur d'Études Principal



MARIELLE SIBIEUDE BERTRAND
Administration-Finances



CHARLÈNE BERTRAND
Secrétariat-Communication



RESSOURCES COLLECTIVES



SERGE HERVIOU
SIG Ressources



STÉPHANIE PRATS
Communication-Cartographie



VINCENT RÉCHA
Bases de données-Web



NOUREDINE IDIR
Géomatique-Cartographie



PROVENCE LANZELLOTTI
Observatoire Littoral



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



MÉLANIE BONNEAU
Directrice d'Études



CÉLINE FONTERAY
Observatoires



ROMAIN ARTERO
Environnement



STRATÉGIES TERRITORIALES



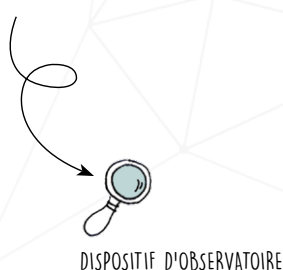
LIONEL TORONDELL
Habitat



LOUISE CHASSET
Mobilités



AURORE GENESTE
Ingénierie projet



L'ÉQUIPE TECHNIQUE EN 2020

AU 31/12/2020



FLORENCE COMBALBERT
Urbanisme réglementaire



ANAÏS CANTAGRILL
Urbanisme réglementaire



CLAIRE VIDAL MARCH
Urbanisme-Am.Commercial



MARJORIE AMIEL
Urbanisme



CLAIRE MASSAT
Urbanisme

L'année 2020 a vu le départ de **Robin DEFERT**, assistant d'études Environnement-Energie.

Depuis le mois d'octobre 2020, l'agence accueille **Caroline AQUINO**, architecte-urbaniste en apprentissage.



CORA LONGO
Architecture



CÉCILE LUPAC
Paysage



ANAÏS HERR
Architecture-Patrimoine



MURIEL IRIBAREN
Paysage



SOPHIE CRABIÉ
Paysage



CAROLINE AQUINO
Architecture

LES STAGIAIRES DE 2020 :

Le pôle Projets Urbains a accueilli 3 étudiants de Master 1 UHA de l'UPVD : **Cécile KERFRIDEN** et **Arno LAJOU** qui ont contribué au diagnostic paysager et environnemental dans le cadre de la mission « Cœur de ville élargi » et à l'élaboration d'un état des lieux des espaces de nature dans le cadre de la mission « Objectif Ville Verte » sur la commune du Soler. **Thanina MAMOU**, architecte diplômée et étudiante en master II UHA de l'UPVD, a contribué à la mission de projet urbain « grand quartier de gare » à Port-Vendres, en alimentant le diagnostic communal et en proposant une analyse fine du quartier en vue de sa requalification et de son articulation avec le cœur de ville.

Le pôle Ressources Collectives a accueilli **Selim AUTONES** qui a travaillé sur les exports 3D depuis le logiciel « QGIS » pouvant être exploités dans l'application « Sketchup » et l'automatisation du déploiement du logiciel « QGIS » sur les postes de travail dans le cadre de l'application de gestion de parc informatique « WAPT ».

Le pôle Transition Énergétique et Écologique a accueilli :

Coralie MESTRES, élève ingénieure de Sup'ENR (groupe INSA), qui a travaillé sur l'évaluation des potentiels de développement des énergies renouvelables, solaires et éoliennes, sur le territoire de Sud Roussillon et sur le lien entre développement de ces énergies et aménagement du territoire sur le territoire du SCOT de la Plaine du Roussillon.

Joanna GUERNAH, diplômée d'un Master 2 de Géographie de l'université Paris-Sorbonne, et étudiante en Master 1 UHA de l'UPVD, a été accueillie par l'AURCA pour mener un stage financé par le CIRAD sur la thématique du développement de l'énergie photovoltaïque dans l'espace agricole.

UN PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL ADAPTÉ AU CONTEXTE EXCEPTIONNEL

Avec un jour d'avance sur le premier confinement, les services de l'agence ont basculé intégralement en télétravail le 16 mars, puis dès le 11 mai l'agence d'urbanisme a organisé une reprise d'activités en présentiel échelonnée et coordonnée avec l'adaptation des locaux et la mise en oeuvre de mesures sanitaires.

La période du premier confinement s'est traduite par un déploiement inédit et réussi du télétravail pour l'ensemble de l'équipe. Avec quelques adaptations sur le plan de l'organisation, la continuité d'activité a pu être assurée sans impacts significatifs sur le programme de travail validé par les élus de l'agence en février.

Ainsi, les équipes techniques ont pu finaliser plusieurs études telles que la stratégie de renforcement des 10 centres-bourgs de la vallée de l'Agly ou encore la participation aux études du programme Action Coeur de Ville de Perpignan.

Certaines missions ont même été poursuivies à un rythme plus soutenu comme par exemple, l'étude sur la recomposition du Mas Guérido, l'analyse des centres-bourgs de Sud Roussillon ou encore la préparation des documents réglementaires du SCOT de la Plaine du Roussillon. Le développement des observatoires des risques inondation (OTRI) et de la côte sableuse (OBSCAT) a également occupé une partie de l'équipe technique.

Toutefois, le programme de formation et d'échanges (rencontres de l'agence, séminaires, visites, journée des observatoires...) tout comme l'organisation des séances de travail collectives, soumises aux contraintes sanitaires et au report du calendrier électoral ont été largement différés bien que restant pleinement d'actualité pour 2021. A la seconde période de confinement a succédé une reprise d'activité partielle dans les locaux de l'agence tandis que l'investissement en matériel informatique « nomade » a été

amplifié avec pour objectif de favoriser une alternance équilibrée entre télétravail et travail en présentiel.

LA FORMATION DE L'ÉQUIPE ASSURÉE

L'équipe technique a bénéficié de deux formations collectives adaptées en fonction des pratiques professionnelles, la première sur les applications SIG (systèmes d'information géographique), la seconde sur les outils de facilitation graphique.

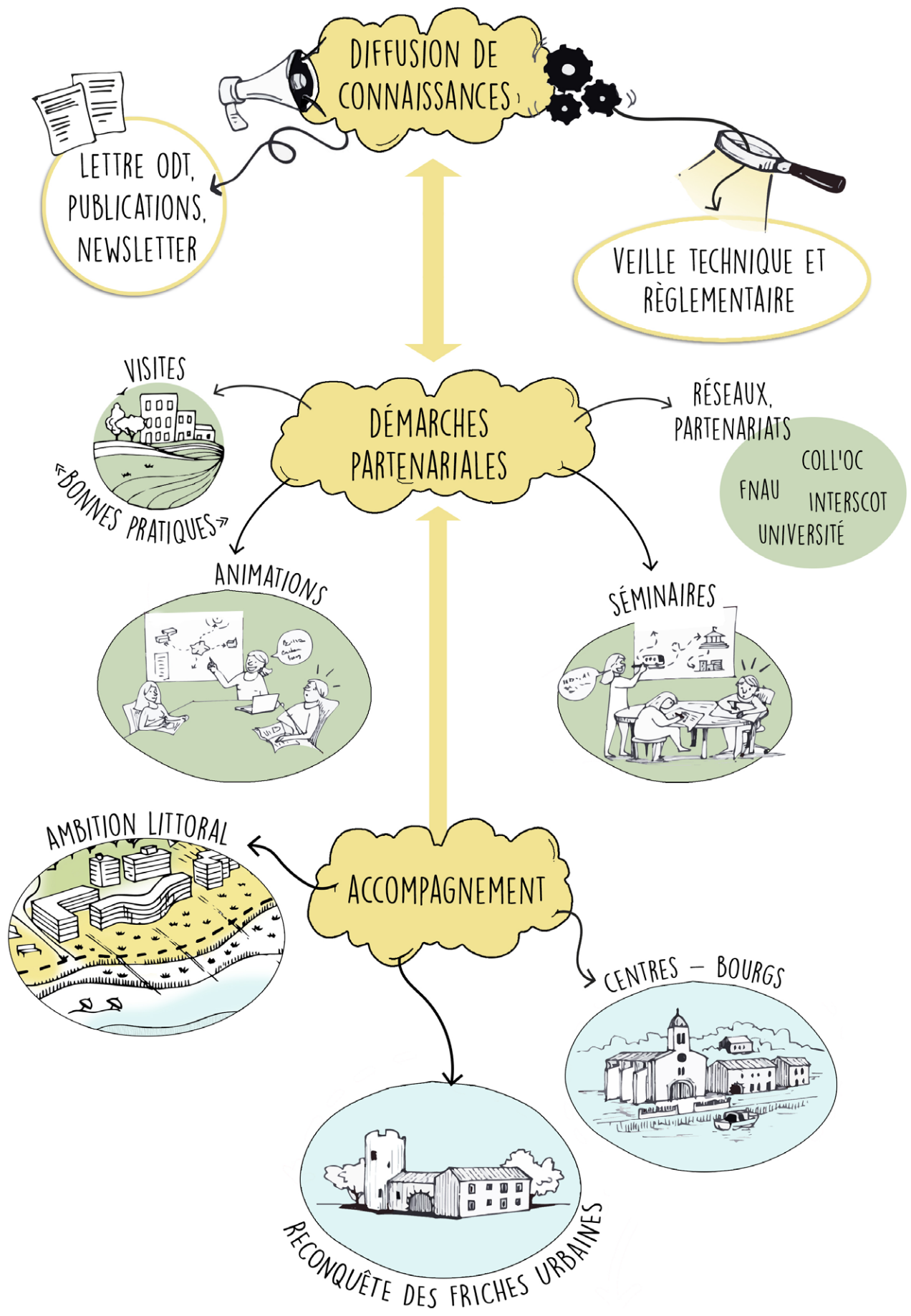
Les applications SIG (systèmes d'information géographique) sont utilisées quasi quotidiennement par les agents qui sont capables de visualiser des données, de les mettre en forme, voire de les éditer ou de les analyser pour les besoins des études. Un changement majeur de version de l'application « QGIS » utilisée à l'agence a été l'occasion de programmer des formations spécifiques pour une montée en compétence collective, aussi bien pour les utilisateurs débutants ou confirmés. Le contexte particulier de ce début d'année 2020 nous a permis d'innover et de tester avec succès plusieurs sessions de formation à distance avec notre organisme formateur « OSLANDIA ».

Fin septembre, c'est l'équipe du pôle « projet urbain » qui a suivi une formation en « facilitation graphique et scribing » (dispensée par Laurent Berset). Il s'agit d'un « outil » permettant à la fois de 'condenser' le propos d'un interlocuteur et/ou en extraire les idées capitales, d'illustrer et d'animer une conférence ou un atelier de travail. Ces séances de travail pouvant s'avérer quelquefois très techniques, le facilitateur graphique permet de rendre plus appréhendable le discours.

L'agence a donc souhaité se saisir de cet outil. Ainsi, sur deux journées complètes il a été abordé à la fois les rudiments et les techniques du « facilitateur graphique » puis une mise en pratique sur un projet personnel.

PAR PASCAL FOURCADE

DISPOSITIFS PARTENARIAUX, DÉMARCHES PROSPECTIVES



> Animation

SÉMINAIRE D'INFORMATION AUX NOUVEAUX ÉLUS

Avec l'appui de l'agence, la communauté de communes Sud Roussillon a organisé le 10 juillet, une journée d'information à l'attention des nouveaux élus de son territoire.



Le séminaire était ciblé en direction des membres de la commission « action économique et projet de territoire », des nouveaux délégués au SCOT et des 6 maires.

La matinée a été consacrée aux documents de planification : SRADDET, SCOT, PLUi, PCAET, mobilités... afin de disposer d'un socle commun sur les questions d'urbanisme, d'aménagement et d'habitat.

L'après-midi a été consacrée au projet de territoire et à sa déclinaison opérationnelle sur les cœurs de ville des 6 communes (démarche centre-bourgs).

Cette journée d'échanges organisée dans les locaux de la capitainerie de Saint-Cyprien a permis aux nouveaux élus de prendre connaissance d'un panorama global des différentes démarches avant leur ré-engagement.

PAR GILLES PLANAS

UN « HACKATHON » POUR LES PORTS DE PLAISANCE DE DEMAIN

Un hackathon est un événement qui réunit, sur un format court, des spécialistes répartis par équipes en vue de développer des projets innovants sur une thématique donnée.

En octobre 2020, l'AURCA s'est impliquée fortement dans le Hackathon « Ports de plaisance de demain, comment rendre une escale attractive », imaginé par l'UVPO et l'agence régionale de développement économique AD'OCC, en partenariat avec la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée et le Campus des Métiers du Nautisme.

Sur cette journée organisée au lycée des métiers du nautisme de Canet-en-Roussillon, six agents de l'agence ont intégré 5 équipes pour réfléchir à la problématique de l'attractivité de l'escale et faire émerger des propositions inédites à

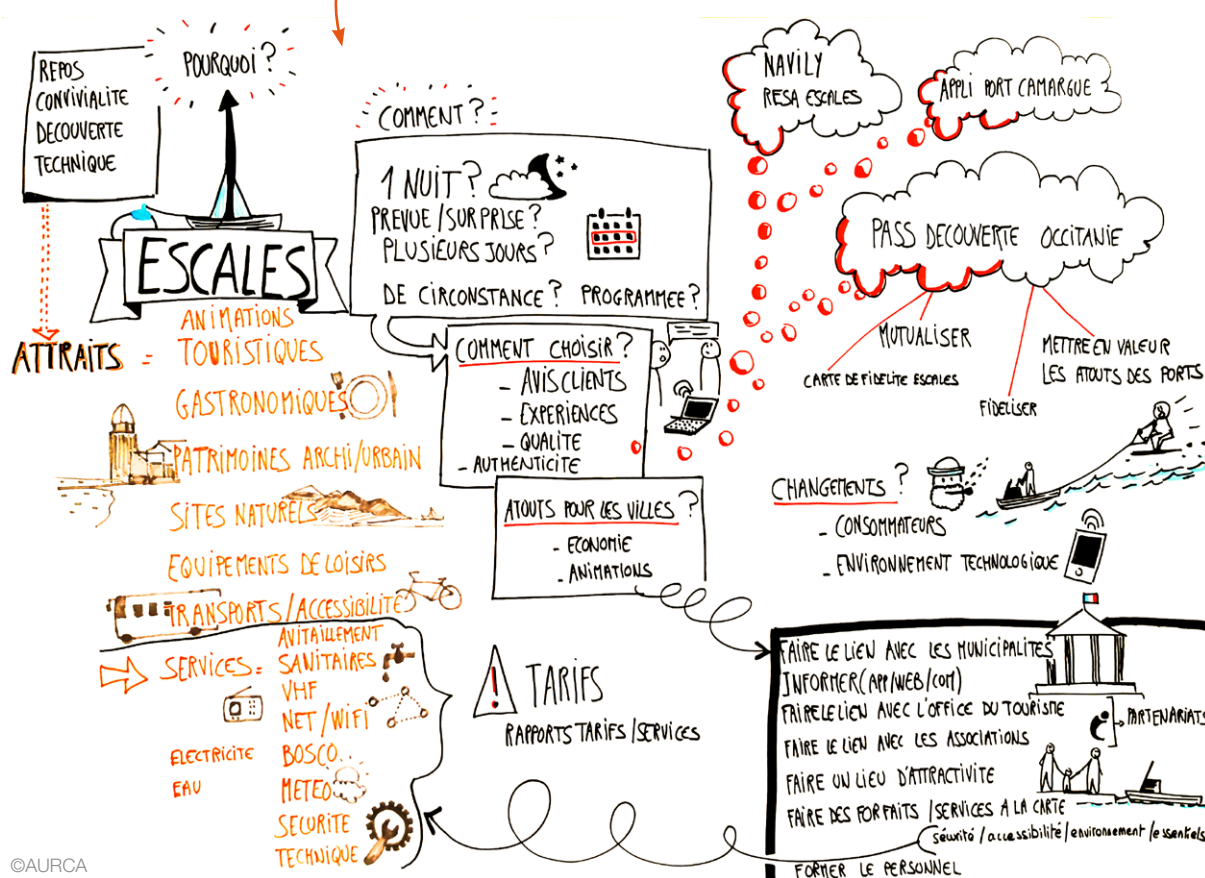


mettre en œuvre dans les ports de plaisance de demain.

Dans ce cadre, les agents de l'AURCA ont côtoyé des représentants de ports de plaisance, des plaisanciers, des professionnels du nautisme, des représentants de clubs de voile ou de la location.

L'agence a pu apporter un regard transversal sur la question de l'intégration du port de demain dans son écosystème urbain et territorial, en harmonie avec la ville dans laquelle il s'inscrit, et en articulation avec les richesses des territoires amont.

L'AURCA s'est également distinguée par son esprit de synthèse, illustré par les exercices improvisés de facilitation graphique au service de la créativité des propositions et de leur présentation en séance plénière, devant jury.



EXERCICE DE FACILITATION GRAPHIQUE RÉALISÉ DURANT LE HACKATHON

PAR GILLES PLANAS

> Réseaux techniques

DES RENCONTRES ORGANISÉES AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES DES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre du développement des partenariats techniques et afin de pouvoir orienter au mieux les collectivités en fonction de leurs besoins, deux séances de travail et d'échanges ont été organisées entre l'agence d'urbanisme et le CAUE des Pyrénées-Orientales, puis entre la SPL « Perpignan-Méditerranée » et l'agence.

En juillet, la Présidente et l'ensemble du personnel du CAUE ont été accueillis par le Président de l'agence d'urbanisme afin d'échanger sur les missions respectives des deux structures, sur leurs complémentarités et les sujets prioritaires des programmes de travail. Cet échange a permis aux techniciens de mieux se connaître et d'organiser concrètement certains partenariats.



Fara et Pascal Fourcade, les différents chefs de projet ont échangé sur la base de quelques missions diversifiées, du rural au littoral en passant par la ville. Ici aussi, ces échanges ont permis de mieux cerner les relais techniques entre les deux structures afin de pouvoir nouer de nouveaux partenariats et de conseiller au mieux les collectivités depuis l'émergence d'un projet à sa réalisation.

En septembre, c'est la SPL « Perpignan-Méditerranée » qui accueillait dans ses locaux un groupe de techniciens de l'agence. Après une présentation des deux structures par leurs directeurs, Lionel

PAR PASCAL FOURCADE

> Politiques régionales

LA CONSULTATION DU SRADDET PROLONGÉE

Avec la crise du COVID, les élections municipales ont été repoussées. La Région Occitanie, qui avait arrêté son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables et d'Égalité des Territoires le 19 décembre 2019, a alors choisi de prolonger le délai de consultation afin que les nouveaux élus puissent réagir après la refonte des gouvernances communales et intercommunales.

L'agence d'urbanisme catalane, en partenariat avec l'agence d'urbanisme de Nîmes-Alès, avait accompagné en 2019 le service Aménagement du territoire du Conseil Régional dans la consultation des contributions des territoires de l'ancienne région Midi-Pyrénées avant l'arrêt du Schéma.

En 2020, cet accompagnement s'est renouvelé et s'est traduit par l'analyse des nouvelles observations formulées après arrêt.

Les échanges sur le thème du suivi et de l'évaluation de schéma se sont également poursuivis.

PAR MÉLANIE BONNEAU

LES CONTRATS—CADRES « BOURGS—CENTRES » UNE OPPORTUNITÉ D'ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans le prolongement de son investissement des années précédentes, l'AURCA a accompagné plusieurs collectivités adhérentes dans leurs réflexions stratégiques en lien avec la contractualisation régionale.

Dans cet exercice, le rôle de l'agence est aussi de veiller à l'intérêt de chacun de ses membres dans un souci de transversalité, d'harmonisation et d'efficacité accrue des politiques publiques. L'agence s'attache également à créer des passerelles entre dispositifs partenariaux, aux premiers rangs desquels l'Appel à Projets partenarial de reconquête des friches en milieu urbain, le dispositif régional Pôles d'échanges multimodaux, ou encore les Appels à Manifestation d'Intérêt « État » émergents à l'image du Projet Partenarial d'Aménagement.

Cet accompagnement fin permet au service de la Région concerné de mieux connaître et appréhender les enjeux et défis des territoires d'intervention et de gagner en efficacité sur le traitement des contrats. En 2020, l'agence a particulièrement accompagné les communes de Port-Vendres, Bompas, Saint-Nazaire, Villelongue-de-la-Salanque, Leucate et Quillan dans la formalisation de leurs contrats. Des études stratégiques ou spécifiques, parfois accompagnées par la Région, sont venues enrichir cette réflexion prospective (devenir du quartier gare de Port-Vendres, revitalisation des centres-bourgs de Bompas et Saleilles en amorce).

L'agence s'est également fortement impliquée dans le projet de ville de Cabestany et sa pré-candidature au dispositif bourg-centre, l'un de ses exutoires opérationnels dès 2021.



PAR GILLES PLANAS

RECONQUÊTE DES FRICHES URBAINES : L'AGENCE AUX CÔTÉS DES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL

L'agence d'urbanisme a poursuivi en 2020 sa contribution à la dynamique partenariale de l'Appel à Projets (AAP) « Reconquête des friches urbaines » réunissant autour de la Région, l'État, la Banque des Territoires, l'ADEME, le BRGM, l'EPF Occitanie, la Fédération régionale des CAUE et les 3 agences d'urbanisme en région (AURCA-Perpignan, AUDRNA-Nîmes, AuaT-Toulouse).

L'agence a ainsi accompagné les projets lauréats des quatre sessions de 2018 et 2019 des territoires adhérents en articulant les besoins des acteurs locaux et les ressources des partenaires de l'appel à projets. Les projets de port à Canet-en-Roussillon, d'EHPAD à Rivesaltes, de pôle économique à Fitou, de pôles éducatifs et touristiques au sein de l'Ecoparc catalan, mais également d'industrie chapelière à Montazels, de lieux de vie en centre-bourg à Théza et de valorisation des circuits-courts à Alénia, sont autant d'opportunités pour développer le territoire en évitant la consommation de fonciers agricoles ou naturels supplémentaires.

L'AURCA a également participé à la diffusion et à la promotion de la nouvelle session de l'Appel à Projets de la fin d'année 2020 puis à l'analyse des quatorze candidatures déposées. Elle poursuivra son engagement aux côtés de la Région et des territoires en 2021. À noter le dispositif d'accompagnement du renouvellement des friches porté par l'État dans le cadre de son Plan de Relance qui s'adresse aux projets déjà matures pour 2021.



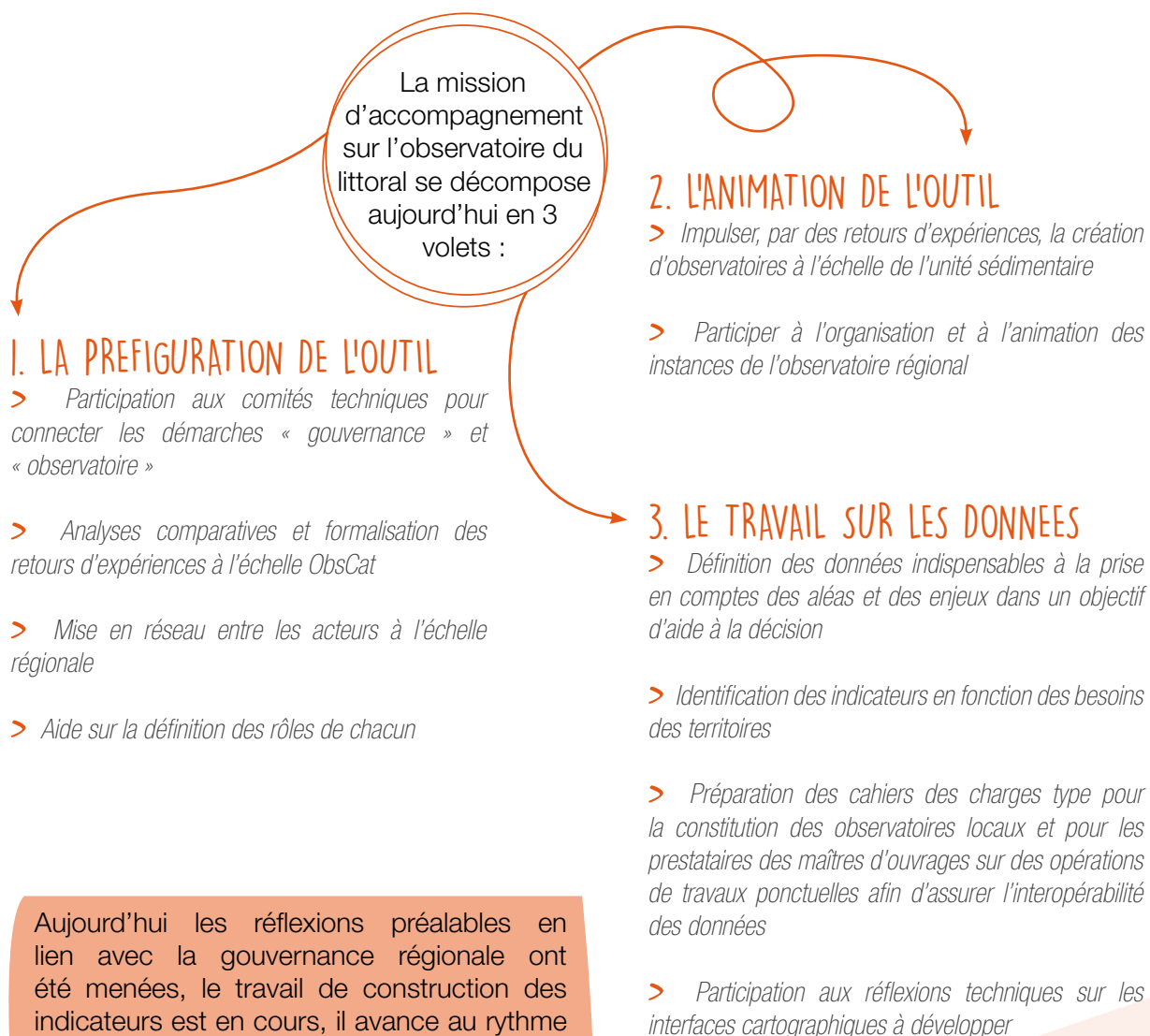
PAR LOUISE CHASSET

L'AGENCE ACCOMPAGNE LA PRÉFIGURATION D'UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DU LITTORAL

En 2020, l'AURCA a débuté une mission d'accompagnement auprès de la Région Occitanie pour la préfiguration d'un observatoire régional du littoral.

La direction de la mer s'est tournée vers l'expertise de l'agence notamment pour son expérience en matière d'animation de l'ObsCat, et de ses compétences techniques sur le développement d'observatoires sectoriels.

Ces observatoires jouent un rôle central dans l'élaboration de document de planification par la pertinence de leurs indicateurs : www.aurca.org/les-observatoires/observatoires-sectoriels

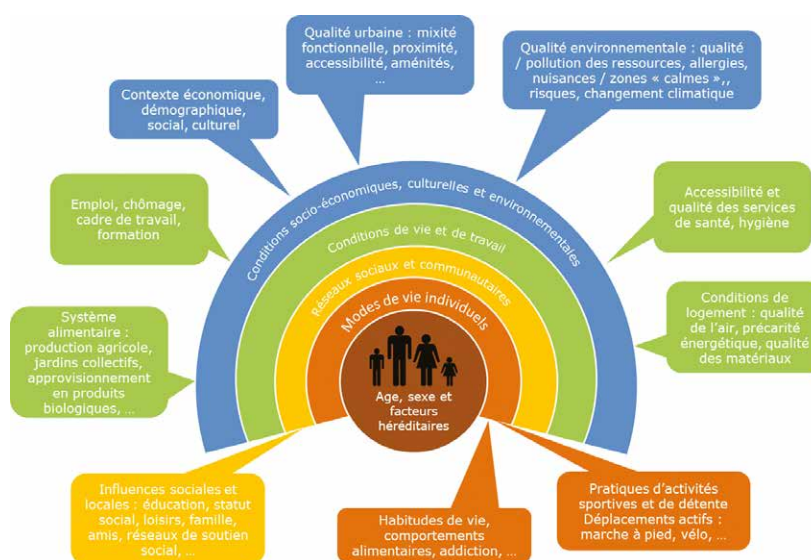


PAR PROVENCE LANZELLOTTI

INÉGALITÉS SOCIALES DE SANTÉ ET URBANISME, LES ACTEURS SE RAPPROCHENT

L'Institut Fédératif d'Études et de Recherches Interdisciplinaires Santé Société (IFERISS), la plateforme Apprendre et Agir pour Réduire les Inégalités Sociales de Santé (AAPRISS) et les 3 agences d'urbanisme d'Occitanie ont proposé aux acteurs du territoire une formation-action visant le rapprochement entre les acteurs de la santé publique et les acteurs de l'aménagement du territoire. Cette formation-action, conçue initialement par l'IFERISS, l'Aapriiss et l'AUA/T, a été retenue dans le cadre de l'appel à projet PRSE3 2019 lancé conjointement par l'ARS, la DREAL, la DRAAF et l'ADEME Occitanie.

Ce projet « URBAN-ISS » ambitionne la sensibilisation des acteurs de la planification territoriale et de l'aménagement urbain à une approche « santé-urbanisme », prenant en compte les inégalités sociales de santé. Il propose un programme de formation-action régional, co-construit entre les urbanistes et les chercheurs en santé publique, au bénéfice d'un urbanisme plus favorable à la santé. L'objectif est de décroiser les pratiques des professionnels de la santé publique et de l'urbanisme.



DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ, VUS PAR LES CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ PUBLIQUE, D'APRÈS WHITEHEAD ET DAHLGREN, BRUYEZ, 2014 © graphisme aua/T

Cette formation-action s'articule en deux temps : d'abord 3 séminaires organisés dans les 3 villes de Toulouse, Nîmes et Perpignan, puis des ateliers de formations. Le séminaire de Perpignan, a dû être décalé et réorganisé sous un format de webinaire.

Celui-ci s'est tenu le 8 décembre 2020 et a rassemblé une vingtaine de participants. Cette première étape a été appréciée et débouche dès février 2021 sur l'organisation de deux modules de formation, initialement prévus sous forme d'ateliers, mais dont le format est repensé pour composer avec le contexte sanitaire défavorable.

Le premier atelier propose un exercice d'identification des déterminants sociaux de santé à partir de récits de vie, puis de réflexion et d'échanges sur les déterminants

sur lesquels l'aménagement du territoire peut agir. Le second atelier propose un exercice de repérage des impacts potentiels sur la santé appliquée à un projet d'aménagement urbain, avec pour objectifs d'appliquer la théorie aux situations pratiques et de décroiser les espaces de la santé publique et de l'urbanisme.

En fin de démarche, seront mis à disposition différents outils, démarches et ressources mobilisables pour infléchir les pratiques et acquérir des ressources pour défendre un point de vue favorable à la santé globale et les ISS dans les pratiques professionnelles.

PAR MÉLANIE BONNEAU

> Diffusion des connaissances

LA REVITALISATION DES CENTRALITÉS URBAINES AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Les centres de nos petites villes et de nos villages incarnent l'identité des communes. Ces espaces, dont le rôle est d'assurer la convergence de la vie sociale, civile, économique et culturelle, sont souvent fragilisés.

Globalement plus contraints, denses et complexes, les noyaux urbains historiques se sont retrouvés en concurrence face à une périphérie qui a gagné des emplois, des commerces, des logements mais aussi une place dans nos usages du quotidien.

Aujourd'hui, la revitalisation de ces centralités concentre les attentions quand l'actualité replace la proximité et les qualités urbaines au cœur des besoins.

Si elle intervient aux côtés de plusieurs collectivités dans l'élaboration de projets urbains qui visent à promouvoir la redynamisation des centres-villes, l'agence a, également, produit une lettre d'information qui s'adresse à tous les acteurs publics. Cette lettre fait état des dynamiques observées dans les centralités historiques de son périmètre d'intervention, à travers un focus sur l'habitat et les équipements, lesquelles révèlent un bilan contrasté de la situation.

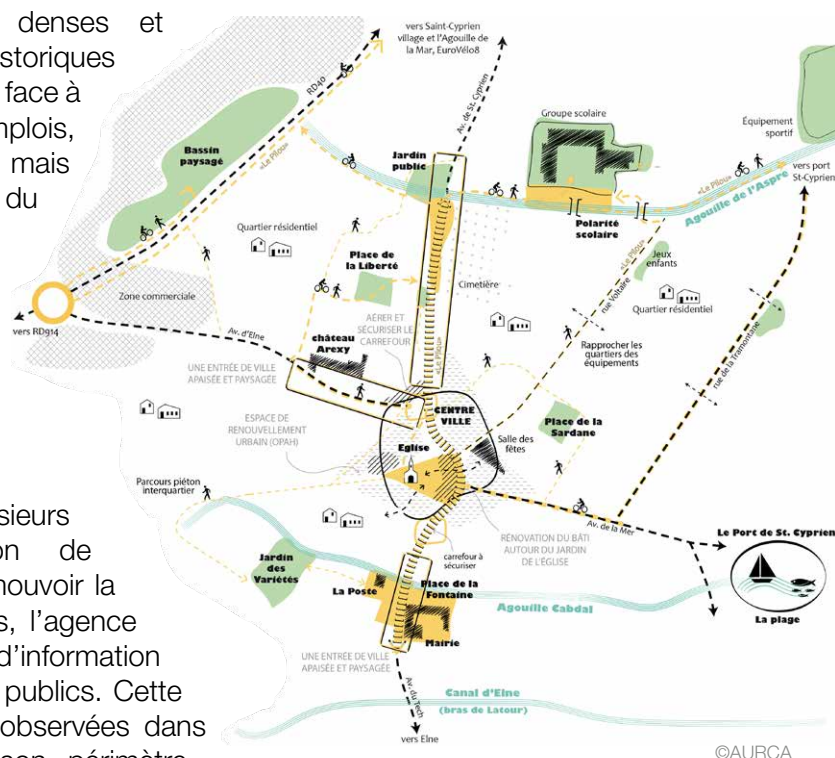
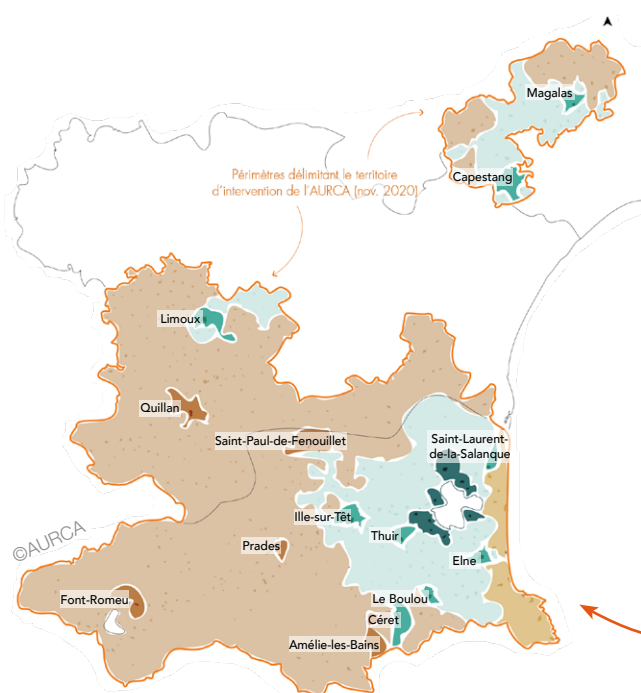


SCHÉMA STRATÉGIQUE POUR LA RECONQUÊTE DE LA CENTRALITÉ DE LATOUR-BAS-ELNE



Elle met surtout l'accent sur les outils qui favorisent et accélèrent la revitalisation des centres dans les petites villes et villages, à travers des expériences inspirantes, menées localement. Enfin, la Lettre relaie des dispositifs transversaux, comme le nouveau programme national « Petites Villes de Demain » qui va permettre d'accompagner les petites centralités de moins de 20 000 habitants montrant des signes de vulnérabilité.

CENTRALITÉS DES VILLAGES ET DES PETITES VILLES DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE L'AURCA

PAR CÉLINE FONTERAY

RISQUES D'INONDATION ET URBANISME, L'AGENCE COLLABORE AVEC LE SYNDICAT DE BASSIN DE L'AGLY

Au vu de son rôle de partenaire technique privilégié des syndicats de bassin versant dans le cadre de l'observatoire territorial des risques d'inondation (OTRI) et de son implication dans les documents de planification stratégique de plusieurs EPCI du bassin de l'Agly, l'agence a été sollicitée par le syndicat de l'Agly (SMBVA) pour contribuer à l'élaboration du PAPI du bassin versant de l'Agly.

Cet accompagnement se traduit par la co-production AURCA-SMBVA de la « note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme », pièce obligatoire à réaliser lors de l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, et au travers de sa déclinaison sur les territoires via les PGRI et les stratégies locales, les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en cohérence avec les autres politiques, notamment celles d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Ils doivent à la fois répondre aux objectifs stratégiques de gestion des risques d'inondation et contribuer à dégager des synergies entre les différents dispositifs dans une perspective de développement et d'aménagement durables.

En ce sens, l'intégration de la problématique des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire constitue une priorité qui doit être clairement affichée dans les PAPI, notamment à travers la réalisation d'une note spécifique.

Réalisée au cours du second semestre, cette note a pour objectif de présenter les principaux outils qui permettent d'intégrer les risques d'inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les composantes majeures et les leviers pour renforcer la prise en compte des risques, ainsi que l'articulation du PAPI avec les documents issus de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Elle renseigne aussi sur la gouvernance et les modalités de concertation mises en place au cours de l'élaboration du PAPI et durant sa mise en œuvre. En plus, une analyse spécifique est réalisée sur dix secteurs à enjeux. Certains contenus étant directement dépendant de l'avancement de l'élaboration du programme d'actions, des compléments seront apportés en 2021 une fois le projet de PAPI finalisé.



PAR ROMAIN ARTERO

OBSERVATION DES TERRITOIRES ET MUTUALISATION DES RESSOURCES



> L'observatoire des territoires

LA SANTÉ DES CENTRES—VILLES OBSERVÉE À L'ÉCHELLE NATIONALE

C'est dans le cadre de l'observatoire territorial que se déploient l'ensemble des dispositifs d'observation de l'agence, à savoir les diverses approches transversales qui concernent les évolutions urbaines, sociales, économiques, environnementales à diverses échelles, mais aussi les observatoires thématiques (habitat, déplacements, risques...) ainsi que l'exploration de sujets émergents menée dans le cadre partenarial.



Après deux ans de cycle d'observation sur les grandes agglomérations et les métropoles, le réseau national des agences d'urbanisme s'est lancé cette année dans une démarche d'observation mutualisée des centralités (y compris petites et moyennes) et des centres-villes.

Souvent fragilisés, les centres-villes sont aujourd'hui au cœur des préoccupations et de nombreux dispositifs se développent pour favoriser leur redynamisation. Pour autant, les

acteurs publics manquent de connaissances pour appréhender ces espaces complexes et diagnostiquer leur état de santé.

Portée par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), la démarche vise à créer un référentiel national des centres-villes. L'ambition est de fournir un baromètre qui évalue la situation des centres de même typologie à travers une approche multithématique.

LE PROJET SE CONSTRUIT EN PLUSIEURS ÉTAPES, LES DEUX PREMIÈRES AYANT LARGEMENT MOBILISÉ LES AGENCES EN 2020 :

ÉTAPE 1

Identification des communes exerçant des fonctions de centralités et création d'une armature territoriale nationale fine.

ÉTAPE 2

Mise en place d'une méthodologie d'identification et de qualification des centres-villes des communes retenues.

ÉTAPE 3

Identification des indicateurs pour observer les centres-villes et consolidation des bases de données en vue d'établir un diagnostic national.

La démarche se poursuit en 2021 et les premiers livrables sont attendus dans le courant de l'année.

PAR CÉLINE FONTERAY

> Les observatoires sectoriels

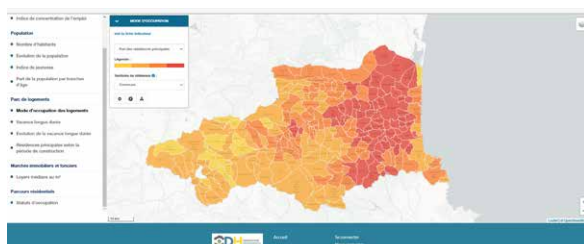
LE SITE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT (ODH) EST OPÉRATIONNEL

Outil au service du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2019-2024, l'ODH est un espace de mutualisation de la connaissance dont l'objectif est de nourrir le processus décisionnel en matière de politiques de l'habitat. Il œuvre au cours des différentes phases du PDH (élaboration, mise en œuvre-suivi, évaluation) et à l'accompagnement des territoires dans le déploiement de leurs politiques locales.



WWW.OBSERVATOIRE-ODH.FR

L'évaluation du PDH 2011-2016 avait mis en évidence l'importance du dispositif d'animation pour la bonne appropriation et mise en œuvre du plan par les acteurs du territoire. C'est pourquoi, l'Etat et le Département ont sollicité l'Agence pour concevoir un **site web convivial et accessible à tous** (prioritairement aux élus et techniciens des collectivités et aux acteurs institutionnels de l'habitat et du logement (bailleurs HLM, Association, EPF...) et dans une certaine mesure aux professionnels de l'immobilier et l'aménagement et au grand public). De par ses contenus (ressources et outils variés) et son actualisation en continu, il constitue le fil rouge de la démarche d'animation.



EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE STATISTIQUE

Cette mission met en exergue les compétences à la fois analytiques (politiques d'aménagement et d'habitat/observation territoriale) et techniques (communication, développement et administration de site web, outils cartographiques en ligne...) qui peuvent être mobilisées au sein de l'agence.

Elle s'est construite par étapes, avec une phase de conception (recueil des besoins des partenaires, choix des outils, organisation fonctionnelle du site, réflexion sur les contenus) et une phase de production (intégration des outils et des contenus, recettage du site).



CENTRE DE RESSOURCES

LE SITE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT S'ARTICULE AUTOUR DE 2 GRANDS AXES :

MIEUX CONNAÎTRE LES TERRITOIRES EN ACCÉDANT À DES DONNÉES À TRAVERS DEUX OUTILS DE CARTOGRAPHIE :

- > La cartographie statistique qui permet de visualiser des indicateurs pour appréhender les phénomènes à l'œuvre à une échelle large (communes, EPCI...) et ainsi alimenter l'élaboration de stratégies locales.
- > La cartographie dynamique qui permet de construire des cartes en superposant des indicateurs à une maille très fine (infracommunale), dans la cadre d'une démarche pré opérationnelle (définition de périmètres d'intervention, outils à mobiliser...).
- > Une rubrique « définitions et méthodes » qui décrit les indicateurs utilisés sur le site.

MIEUX COMPRENDRE LES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT GRÂCE À DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET AINSI MOBILISER LES DISPOSITIFS ADÉQUATS :

- > Le centre de ressources permet de se former en accédant à différents médias (guide, brochure, vidéos...), sur des thèmes aussi variés que la rénovation de l'habitat, le logement social, le marché du logement ou encore les risques naturels.
- > La diffusion d'actualités facilite la circulation de l'information (études en cours, veille réglementaire, nouvelles publications, organisation d'événements liés au PDH...).

Annoncée en octobre 2020 au cours d'un comité de pilotage de présentation animé par le Préfet des Pyrénées-Orientales et la Présidente du Département, la mise en ligne du site de l'ODH est opérationnelle depuis la mi-janvier 2021.

Un annuaire des acteurs a également été créé dans le but de faciliter les échanges et les partenariats.

PAR CÉLINE FONTERAY

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES RISQUES D'INONDATION (OTRI) EN COURS D'EXTENSION

Créé en 2017 sur l'initiative des syndicats de la Têt et du Réart (SMTBV et SMBVR), cet observatoire au cœur des préoccupations locales de planification territoriale et d'adaptation au changement climatique se développe en 2020 avec le rattachement des syndicats de l'Agly et Tech-Albères (SMBVA et SMIGATA).

L'année 2020 marque la fin du premier cycle de l'OTRI (2017-2020) et le début du deuxième cycle (2020-2022). La nouvelle convention de travail signée en septembre dernier acte le lancement de cette deuxième phase qui permet de pérenniser l'observatoire. Les principaux objectifs poursuivis sont d'étendre le territoire d'observation aux bassins versants de l'Agly et Tech-Albères, de mettre à jour l'ensemble des indicateurs, de créer plusieurs millésimes pour certains indicateurs « clés » et de poursuivre la maintenance et l'amélioration continue du site

internet et des interfaces de visualisation.

Au cours du premier semestre, la production de deux outils de communication a été finalisée : **un roll-up et une vidéo « explicative »** dont la réalisation a été confiée à l'agence de communication 18-Printemps. Dans un souci d'anticipation de l'extension programmée du territoire d'observation, ces outils ont été développés à l'échelle des quatre bassins versants.



LIEN VERS LA VIDÉO

Suite à la signature de la nouvelle convention, le comité technique s'est réuni à l'automne afin d'organiser les travaux à mener lors de ce second cycle. Au vu de la situation sanitaire, le comité de pilotage prévu en fin d'année a été décalé et devrait se tenir dans le courant du premier semestre 2021. En parallèle, de nombreux échanges techniques et réunions bilatérales ont été organisés tout au long de l'année entre les techniciens de l'agence et des syndicats de bassin.

Durant le 4^{ème} trimestre, plusieurs chantiers ont été enclenchés : collecte et production de données, intégration dans la base de données, production d'indicateurs, amélioration des fonctionnalités des interfaces cartographiques, mise à jour éditoriale du site internet, etc.

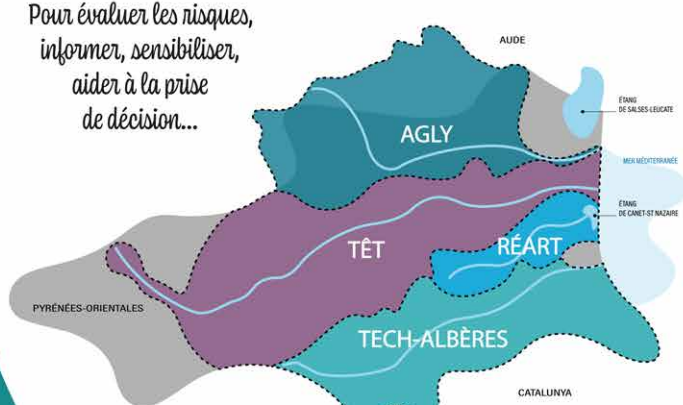
Le territoire d'observation couvre aujourd'hui le territoire à risque d'inondation (TRI) Perpignan – Saint-Cyprien, l'intégralité du littoral nord-catalan, la grande majorité des Pyrénées-Orientales ainsi que les territoires audois concernés par les sous-bassins versants de l'Agly (Boulzane, Verdoube). Cette évolution s'inscrit dans les prérogatives des agences d'urbanisme qui visent notamment à développer l'observation à des échelles territoriales cohérentes.

ROLL-UP DE L'OTRI



QUATRE SYNDICATS DE BASSINS VERSANTS RÉUNIS AU SEIN D'UN OBSERVATOIRE UNIQUE

Pour évaluer les risques, informer, sensibiliser, aider à la prise de décision...



les liens entre risques et **AMÉNAGEMENT**

la **PRÉVENTION** des risques d'inondation

la **VULNÉRABILITÉ** du territoire

la **MÉMOIRE** du risque






Un site web pour tout comprendre ! 



www.otri.fr

- Quelle est la situation sur ma commune ?
- Combien de logements se trouvent en zone inondable ?
- Quelles actions de prévention sont menées ?









Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

PAR ROMAIN ARTERO ET SERGE HERVIOU



L'EXPERTISE ET L'ANIMATION DE L'OBSCAT DÉPLOYÉES SUR TOUT LE TERRITOIRE DU LITTORAL SABLEUX DU ROUSSILLON

2020 est la première année d'activité de l'ObsCat sur l'ensemble de l'unité sédimentaire du Roussillon avec une précision homogène dans les données produites et une animation développée.



Le 28 février 2020 les élus se sont réunis au siège de Perpignan Méditerranée Métropole pour signer les conventions du 3ème cycle et ainsi asseoir le rôle de l'ObsCat comme un outil d'observation et d'aide à la décision sur une échelle pertinente. L'ambition de ce nouveau cycle de collaborations est de favoriser les échanges et bonnes pratiques au-delà des limites administratives, de mutualiser les moyens pour poursuivre le développement de la connaissance à l'échelle pertinente et de l'aide à la décision en direction des maîtres d'ouvrages impliqués dans la gestion durable du littoral.

AUJOURD'HUI, PLUS QUE POUR LES CYCLES PRÉCÉDENTS, LE RÔLE DE L'AURCA, EN TANT QUE STRUCTURE ANIMATRICE DE L'OBSCAT, CONSISTE NOTAMMENT À :

- > Coordonner les expertises des partenaires techniques et scientifiques (BRGM, UPVD, EID) ;
- > Anticiper les demandes de subventions auprès des financeurs (Agence de l'Eau, Région, Parc naturel marin du golfe du Lion) ;
- > Faire le lien entre les expertises de terrain et les maîtres d'ouvrage (commune de Leucate, Perpignan Méditerranée Métropole, Communautés de Communes Sud Roussillon et Albères-Côte Vermeille-Illibérès) ;
- > Faire le lien entre les maîtres d'ouvrage pour fédérer les besoins d'observations ou de stratégie ;
- > Conseiller les communes et les EPCI sur leurs projets opérationnels ;
- > Mutualiser les ressources et centraliser les informations régionales et nationales concernant les problématiques littorales ;
- > Inclure les questions de vulnérabilité du littoral au sein des projets d'aménagement ou de planification porté par les membres de l'agence ;
- > Communiquer sur le partenariat et valoriser les résultats produits ;

Aujourd'hui, l'ObsCat avec son périmètre d'intervention cohérent, est reconnu à l'échelle régionale comme un dispositif innovant.

PAR PROVENCE LANZELLOTTI

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES DÉPLACEMENTS

... éclaire la prise de décision des Communautés de Communes sur la compétence mobilité

Lieu d'échanges et de débats entre les acteurs locaux des transports et des mobilités animé par l'AURCA, l'Observatoire Territorial des Déplacements vise la mise en commun de données, le partage d'actualités et l'approfondissement de questions communes aux partenaires de l'Agence en matière de mobilité.

L'année 2020 a ainsi vu l'engagement d'un premier travail de défrichage des données de mobilités à mettre en commun et la formalisation pour une mise à disposition prochaine d'un premier lot portant sur la fréquentation des aéroports, les caractéristiques du parc automobile et l'accidentologie. Les partenaires pourront ainsi prochainement accéder à la

géolocalisation des accidents recensés dans le fichier BAAC depuis 2014 afin d'affiner leurs analyses en matière de sécurité routière.

L'Observatoire a également organisé une première séance-flash sur les implications locales de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) par visio-conférence, contexte sanitaire oblige. Les Communautés de Communes adhérentes ont ainsi pu profiter de l'expertise du CEREMA et de la Région afin d'éclairer leur arbitrage sur la prise de compétence mobilités qui doit intervenir d'ici le 31 mars 2021 et préparer la complémentarité Région-intercommunalité dans le développement de solutions de mobilité locales.

AVANT LE
31/03/2021

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ
POUR SE SAISIR DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

OUI

NON

AVANT LE
30/06/2021

LES COMMUNES ONT-ELLES DÉLIBÉRÉ À LA
MAJORITÉ QUALIFIÉE ?

(droit commun du transfert de compétences
L. 5211-17 du CGCT)

OUI

NON

À PARTIR DU
01/07/2021

LA CC EST AOM LOCALE

Elle peut :

- > Transférer sa compétence mobilité à une échelle supra-communautaire (SM, PFTR)
- > Demander à la région le transfert des services qu'elle organise situés à l'intérieur du ressort territorial de la communauté de communes AOM

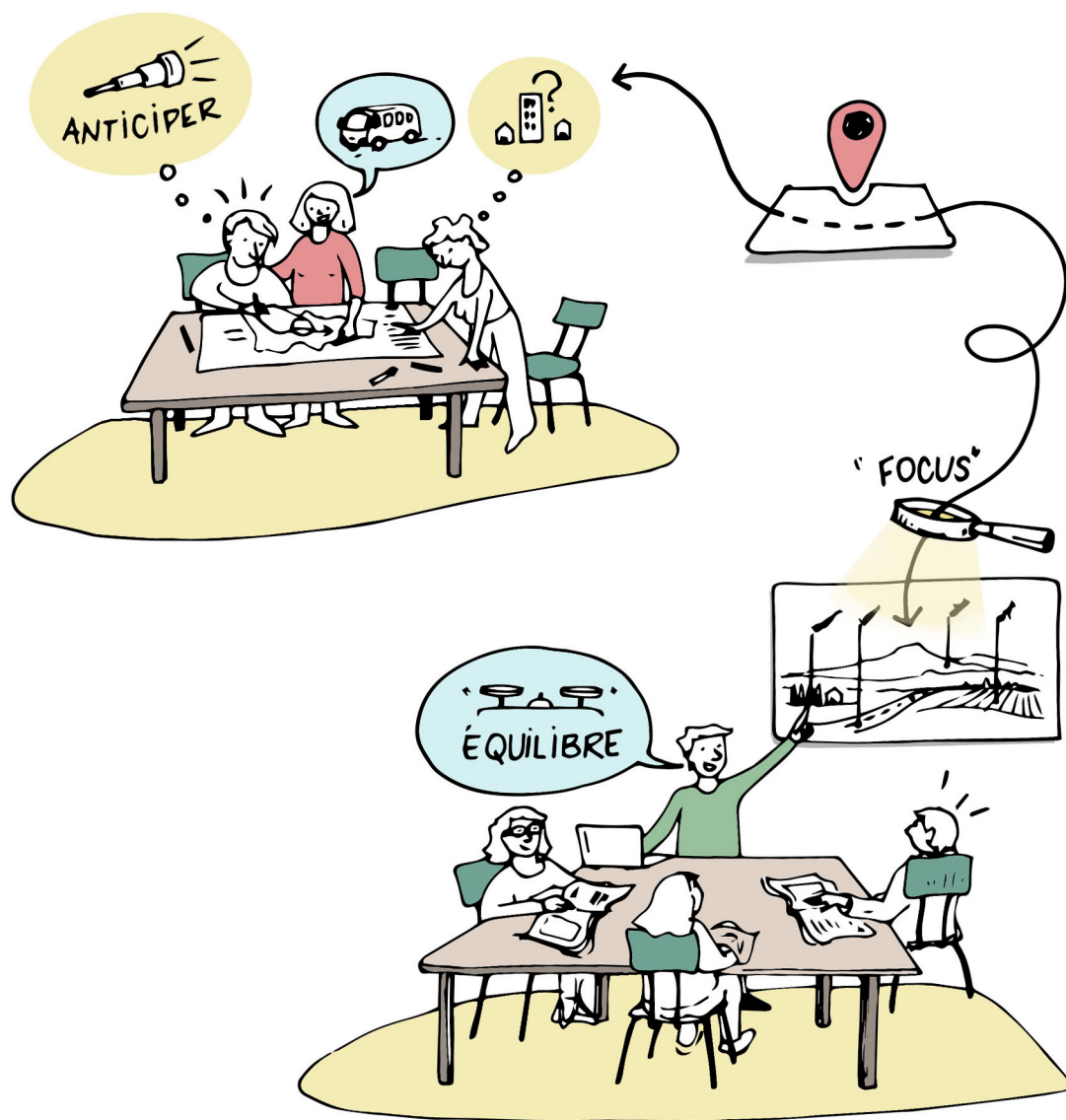
LA RÉGION EST AOM LOCALE

MODALITÉS ET CALENDRIER DE PRISE DE COMPÉTENCE ET D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

Extrait de l'intervention du CEREMA lors de la séance-flash du 10 décembre

PAR LOUISE CHASSET

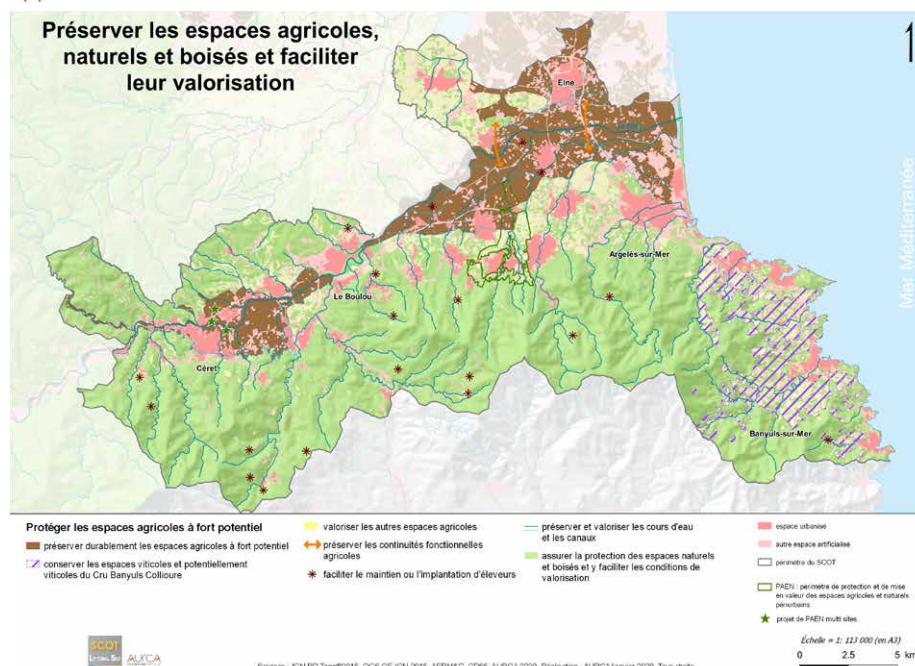
ÉLABORATION DE STRATÉGIES TERRITORIALES



Cohérence territoriale

LITTORAL SUD : LE NOUVEAU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL ENFIN APPROUVÉ !

C'est au terme de 5 années d'études, de réflexion et de discussions que les élus du Comité Syndical ont approuvé le 2 mars 2020 le SCOT Littoral Sud.



CARTOGRAPHIE POUR LE DOO DU SCOT LITTORAL SUD

Ce SCOT vient ainsi remplacer son prédécesseur, rendu obsolète par l'intégration des communes d'Elne, Bages et Ortaffa dans la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès. Les objectifs initiaux de la révision engagée étaient d'intégrer l'évolution de périmètre du SCOT, d'intégrer de fait les évolutions réglementaires et de sécuriser le schéma au plan juridique.

Cette révision a permis également l'approfondissement de certains sujets, et notamment la déclinaison de l'application des lois Littoral et Montagne dont les termes ont été appréhendés collectivement.

Elle a abouti à la définition partagée de caps politiques variés qui concernent aussi bien la protection des espaces et activités agricoles et forestières, la préservation des paysages, la protection de l'environnement terrestre comme marin, le développement raisonné des zones d'activités économiques et commerciales, la production équilibrée de logements ou encore les mobilités.

L'objectif poursuivi demeure l'optimisation du foncier et la recherche d'un équilibre entre développement économique et social du territoire et protection de ses ressources et milieux. L'attractivité du territoire et la qualité de ses paysages sont restées au centre des attentions et ont guidé les débats. Doté d'un Chapitre Individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer, le SCOT apparaît aujourd'hui comme un cadre de cohérence et d'équilibre pour l'ensemble du territoire concerné.

Les 25 communes regroupées au sein des Communautés de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès et du Vallespir sont désormais dotées d'un nouveau schéma de cohérence territorial.

Pour plus d'informations :
WWW.SCOT-LITTORALSUD.FR

PAR MÉLANIE BONNEAU

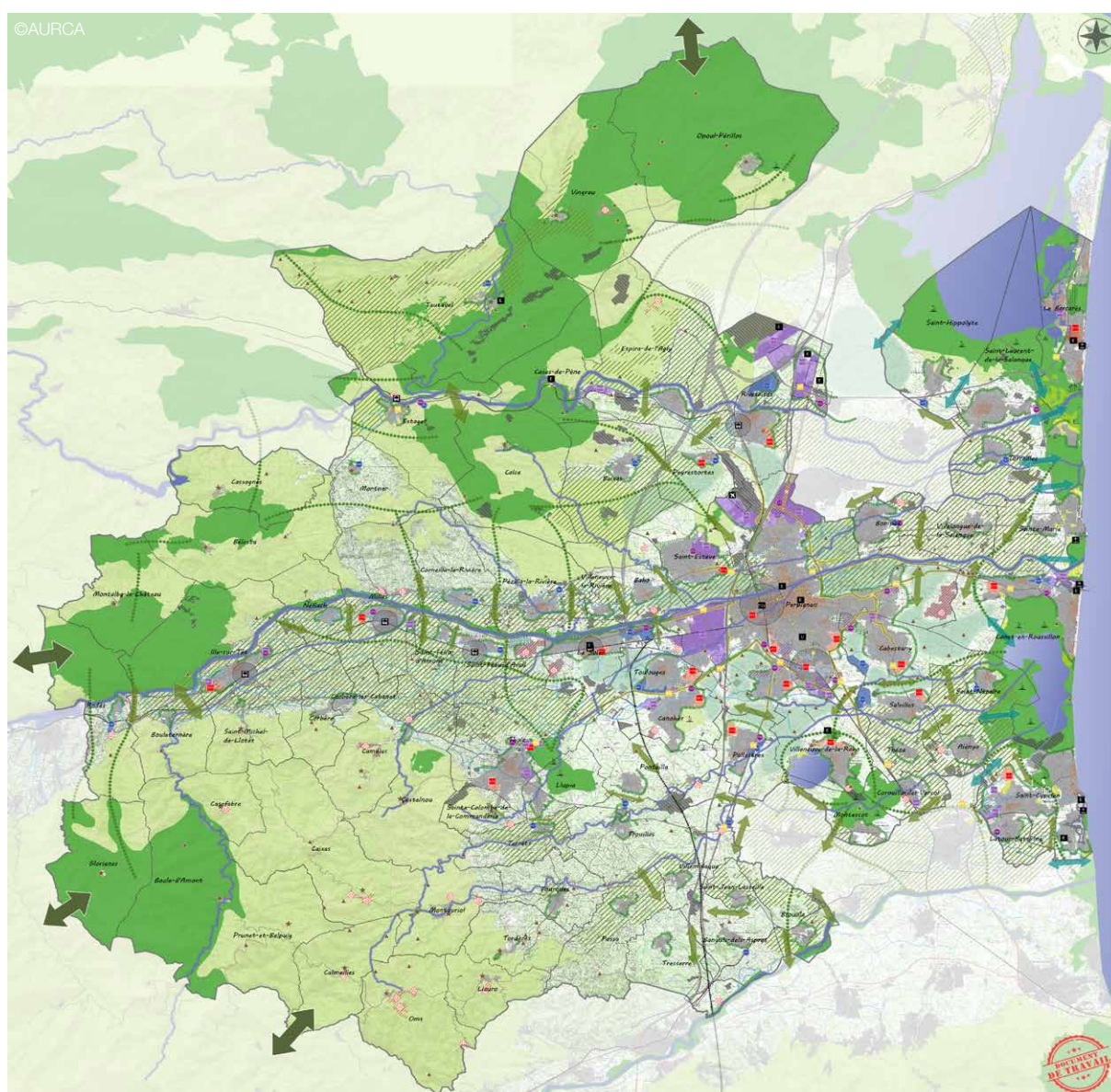
PLAINE DU ROUSSILLON : LE VOLET RÉGLEMENTAIRE DU SCHÉMA PRÉPARÉ ET ÉTAYÉ PAR UNE SÉRIE D'ÉTUDES TECHNIQUES

Après avoir contribué en 2019 à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), socle du projet politique, l'agence s'est fortement investie dans l'élaboration d'un volet réglementaire capable de répondre aux orientations fixées par les élus.

Dans ce but, plusieurs études techniques ont été menées afin de vérifier et de tester la pertinence et les déclinaisons possibles des orientations politiques déjà débattues. Ce temps de travail a également permis d'approfondir les connaissances du territoire ainsi que l'articulation avec les autres SCOT, les structures et EPCI du territoire, en vue d'aboutir à un projet de Document

d'Orientations et d'Objectifs (DOO), et de Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) innovants et cohérents, ainsi qu'à une carte de synthèse retravaillée, aux représentations plus adaptées.

Parmi les travaux réalisés cette année, peuvent être cités la vérification des capacités du territoire en matière de réinvestissement urbain : afin de s'assurer de la capacité du territoire à



RÉVISION DU SCOT DE LA PLAINE DU ROUSSILLON. PROJET DE CARTE DE SYNTHÈSE DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

mobiliser 25 % de l'offre en logement au sein des espaces déjà urbanisés comme affirmé dans le projet de PADD, l'agence d'urbanisme a mobilisé l'ensemble des données disponibles pour assurer l'analyse de ce potentiel. Pour y parvenir, la définition et l'harmonisation des centres urbains à l'échelle du SCOT (capacités d'accueil majorées), la prise en compte du PGRI, l'actualisation et l'analyse des capacités de densification de chacune des communes du SCOT, sont autant d'étapes qui permettent de conclure que l'objectif fixé est ambitieux et mérite d'être décliné par des politiques opérationnelles performantes.

Ces travaux ont également porté sur les recherches de dispositions permettant l'encadrement des projets de développement des énergies renouvelables notamment d'un point de vue de leur impact paysager ou encore l'aménagement commercial. Le projet de DOO s'attache en effet à renforcer les centralités urbaines et leur tissu commercial, en agissant sur les orientations préférentielles en matière de développement commercial.

Les conditions de développement du commerce inscrites dans le projet de DAAC ont fait l'objet d'un travail important de recherches et de vérification d'hypothèses dans le but de proposer des dispositions capables de permettre aux commerces existants d'évoluer ; d'inciter à la recomposition et la (re)qualification des zones commerciales périphériques ou encore de prioriser un développement commercial dans les centralités urbaines, en particulier celles de la ville-centre et des polarités de l'armature urbaine du territoire. Les différents cahiers de diagnostic vont être renforcés sur le rôle prépondérant du commerce dans la reconquête des centres-villes.

Ils seront également complétés par les différentes études menées durant l'année pour répondre aux besoins quant à la déclinaison des lois Littoral et Montagne dans le projet

L'ensemble de ces documents est aujourd'hui bien avancé, de sorte que les propositions techniques devraient être prochainement présentées aux nouveaux élus du comité syndical.



de SCOT. Avec une dizaine de communes concernées par les rivages maritimes et lagunaires et autant par les massifs inscrits en loi Montagne, le SCOT doit en effet qualifier les divers espaces bâtis de ces territoires, préciser la capacité d'accueil littorale et proposer des règles adaptées aux communes loi Montagne et/ou soumises au Règlement National d'Urbanisme.

D'UN POINT DE VUE CARTOGRAPHIQUE, LA CARTE DE SYNTHÈSE A ÉTÉ RETRAVAILLÉE EN VUE :

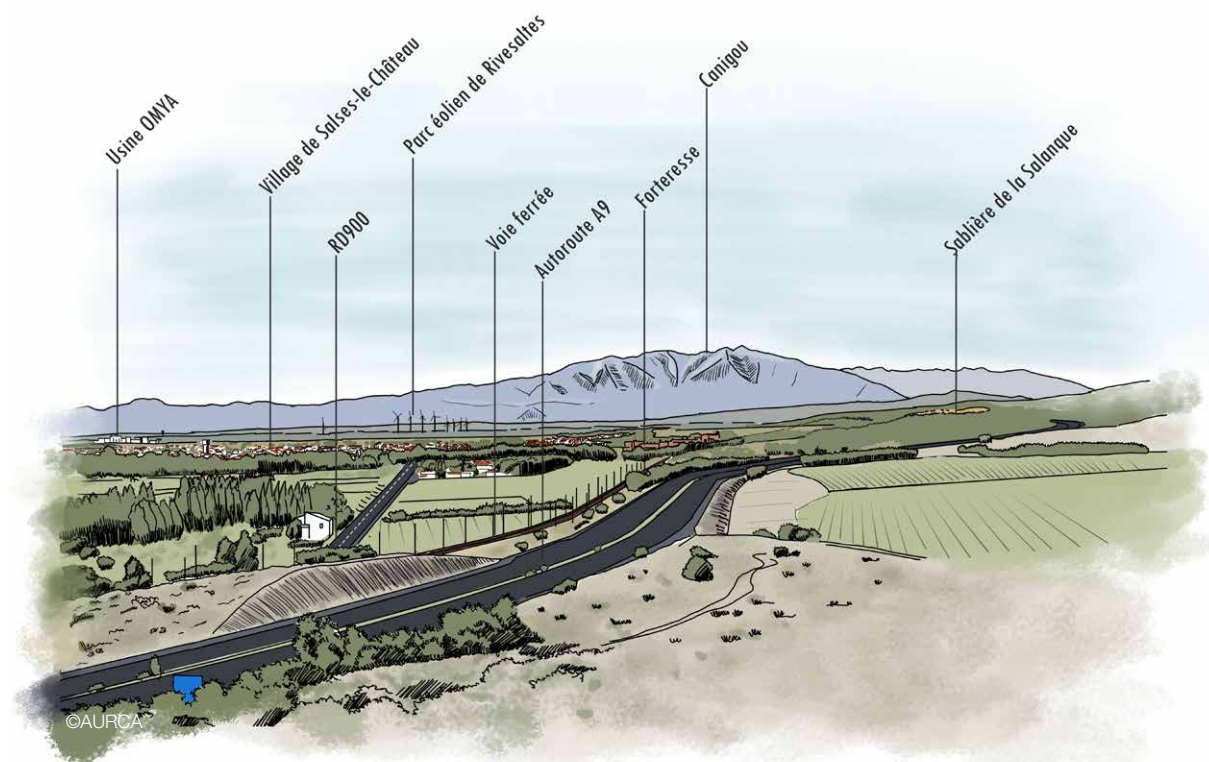
- > de se mettre en cohérence avec les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration des projets de DOO et de DAAC ;
- > de s'inscrire en compatibilité avec les éléments cartographiques issus des documents de rang supérieur (PGRI, SRADDET et SRCE...) ;
- > d'être améliorée, notamment sur la définition de certains espaces, telle que la délimitation des espaces agricoles à fort potentiel par exemple...

Ce travail d'ampleur a notamment consisté à reprendre et à actualiser un certain nombre de données avec notamment un impératif affirmé de sobriété foncière.

PAR ANAÏS CANTAGRILL ET PASCAL FOURCADE

CORBIÈRES—SALANQUE—MÉDITERRANÉE : UN ÉTAT DES LIEUX COMPLET DU TERRITOIRE POUR UNE VISION PARTAGÉE

Suite à la prescription du Schéma de Cohérence Territoriale Corbières Salanque Méditerranée en juillet 2019, la communauté de communes a sollicité l'accompagnement de l'agence d'urbanisme catalane pour la réalisation de ce document de planification à l'échelle communautaire. Cet accompagnement, ayant débuté en 2019, s'est poursuivi sur l'année 2020.



Ainsi, après 2 ateliers animés par l'agence d'urbanisme (démographie - habitat - équipements et environnement), ainsi que la journée du « SCOT Tour » organisée avec les services départementaux de l'Etat de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, en 2019, un troisième atelier abordant l'économie (commerce, tourisme, agriculture...) a eu lieu le 14 janvier 2020. Ce dernier s'est tenu sur le même format que les précédents, regroupant les élus pour un temps de présentation d'éléments de diagnostic en matinée et illustrant la thématique étudiée avec 2 visites au cours de l'après-midi : commerce multiservice de Padern (avec intervention du Maire, de la CCI et du CAUE de l'Aude), future zone économique de Patau et entrée est de la ville de Pia (avec intervention du maire, des services municipaux et de l'aménageur).

Les mois suivants ont permis à l'équipe projet de l'agence de formaliser l'état des lieux plurithématique du territoire, à partir de données chiffrées collectées auprès des différents organismes et partenaires, mais aussi d'analyses qualitatives et des retours émanant des séances de travail avec les élus.

CET ÉTAT DES LIEUX SE COMPOSE DE 6 CAHIERS :

1. Dynamiques démographiques et habitat ;
2. Équipements ;
3. Emplois et économie ;
4. État initial de l'environnement ;
5. Paysages et patrimoines ;
6. Déplacements et mobilités.

La nouvelle équipe communautaire, installée en 2020, bénéficie donc d'un état des lieux complet et à jour du territoire. Ce document a pour vocation de fédérer les communes membres en participant à la mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale destinée à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles.

Ainsi les élus pourront s'interroger et échanger sur des questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, d'énergies renouvelables,

de paysage..., en prenant compte les typicités et diversités territoriales, les problématiques relevées, les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, PNR, SRADDET, etc.), mais aussi en anticipant les conséquences du changement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique, etc.

Ces constats et la vision partagée entre les élus pourront donc constituer une première étape à l'émergence de grands enjeux et à la construction d'un projet de territoire.

PAR MURIEL IRIBAREN

CONTRIBUTION AU PLUI-D DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques, l'agence d'urbanisme s'emploie à faire le lien entre les démarches concomitantes de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal piloté par la Direction de la Prospective Planification Aménagement, de volet Déplacements (PDU) piloté par la Direction des Mobilités, de PLH piloté par la direction des Solidarités et de SCOT de la Plaine du Roussillon (piloté par le Syndicat Mixte du SCOT). Des réunions de coordination, des ateliers techniques et spécifiques de travail, ou encore des échanges bilatéraux ont permis de poursuivre ce travail au long cours.

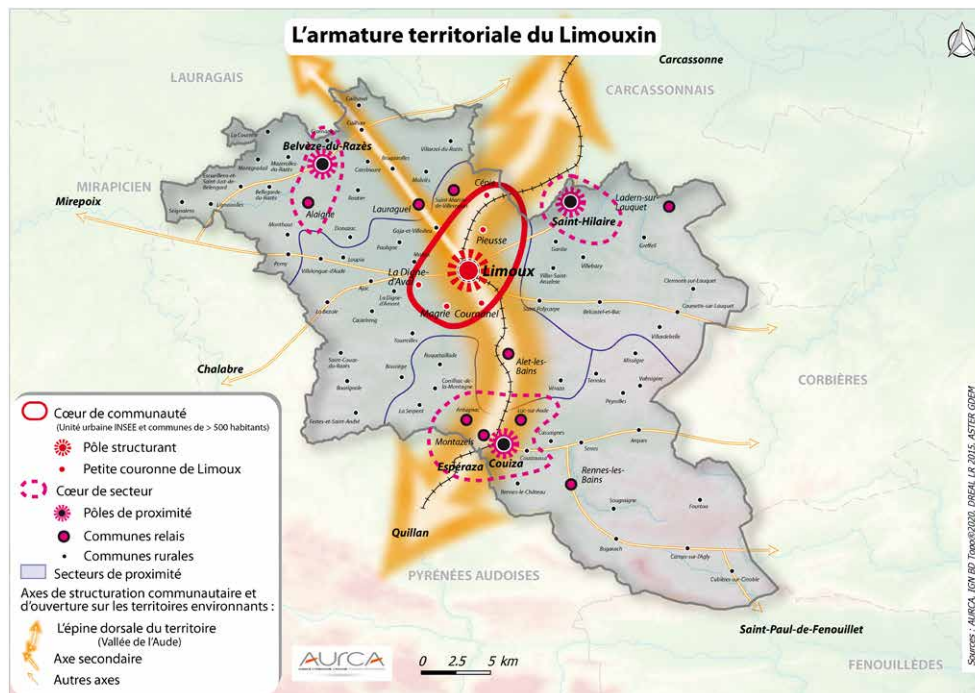


PAR GILLES PLANAS

> Plans locaux d'urbanisme intercommunaux

LIMOUXIN, UNE NOUVELLE PRESCRIPTION POUR UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE

L'année 2020 peut être qualifiée d'année de transition pour le Limouxin et l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal : crise sanitaire, échéances électorales, modification du périmètre de la Communauté de Communes avec le départ de Pomas vers Carcassonne'Agglo et fusion des communes de Roquetaillade et Conilhac-de-la-Montagne.



RENFORCEMENT
DE L'ARMATURE
TERRITORIALE DU
LIMOUXIN

Après les élections et la mise en place de la nouvelle gouvernance, dont le comité de pilotage du PLUi, une nouvelle prescription est votée mi-octobre en conseil communautaire : le PLUi du Limouxin repart donc sur de nouvelles bases et sur un périmètre sensiblement différent.

Sur le dernier semestre, l'agence a relancé l'accompagnement de la communauté en actualisant et en présentant les diagnostics, composantes du futur rapport de présentation et en mettant en évidence les nouvelles dynamiques observées sur le territoire.

Le début d'année 2021 s'annonce également dense, avec de nombreuses séances de travail et d'échanges organisées afin d'élaborer

un nouveau PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Ce dernier pourra s'appuyer sur la déclinaison opérationnelle du PCAET du Limouxin (Plan Climat Air Énergie Territorial) qui se formalise en parallèle.



COMITÉ DE PILOTAGE, TENU EN FIN D'ANNÉE 2020

PAR AURORE GENESTE

AGLY-FENOUILLEDES, VERS UNE RELANCE DU PLUi AVEC UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE

L'année 2020 a été marquée par une évolution du périmètre de la Communauté de communes Agly Fenouillèdes. Au 1^{er} janvier, les communes de Sournia (498 habitants) et de Campoussy (37 habitants) ont en effet rejoint l'intercommunalité du Fenouillèdes.

Ces nouvelles adhésions ont nécessité une actualisation du rapport de présentation contenant les différents diagnostics composant le PLUi : Diagnostic socio-économique, État Initial de l'Environnement, Diagnostic agricole et forestier, Diagnostic patrimonial et paysager.

En matière de communication, l'agence a participé à la réalisation de panneaux de concertation à destination du public pour faciliter l'information et la compréhension du PLUi. Ces panneaux sont exposés au siège de la Communauté de communes et

feront l'objet d'une exposition itinérante dans toutes les communes de l'EPCI.

Suite aux élections municipales et communautaires, une nouvelle réunion d'information sur le PLUi a été organisée, ce temps d'échange a permis aux nouveaux élus de s'approprier la démarche d'élaboration du PLUi. Pour le moment, la poursuite de la démarche est liée à la réorganisation des élections municipales de Saint-Paul-de-Fenouillet, principale commune de l'EPCI.



REUNION D'INFORMATION À DESTINATION DES ÉLUS



MISE À JOUR DES DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE.

PAR CLAIRE VIDAL-MARCH

SUD-HÉRAULT, LES CONTENUS DU PLUi ACTUALISÉS EN ATTENDANT LA REPRISE DE LA DÉMARCHE

Après une année 2019, consacrée à la réalisation du volet réglementaire en prévision d'un arrêt de projet en 2020, la finalisation du PLUi Sud-Hérault a été considérablement ralentie.



L'année écoulée, marquée du sceau des élections municipales, les confinements successifs, ont permis à l'agence de mettre à jour certains éléments de diagnostic, notamment le volet concernant l'étude de densification.

En effet, territoire dynamique sur le plan résidentiel, son potentiel en la matière évolue rapidement et nécessitait une mise en corrélation fine avec la nouvelle occupation du sol du SCOT du Biterrois mise à disposition cette année et permettant d'estimer la consommation d'espace du futur PLUi.

L'agence a également profité de la publication du projet de Document d'Orientations et d'Objectifs de ce dernier en mars 2020, pour vérifier la compatibilité du projet de PLUi avec le SCOT en cours de révision.

Une analyse comparative fine des deux projets et de nombreux échanges avec les techniciens du syndicat mixte se sont donc opérés dans l'attente de pouvoir finaliser le projet, le tout avec des perspectives et des échéances ajustées.

PAR ANAÏS CANTAGRILL

AVANT-MONTS, LA COMMUNAUTÉ SE LANCE DANS LE PLUI

Après avoir travaillé sur la définition de leur charte de gouvernance et sur les objectifs à assigner à l'élaboration de leur futur PLUI, les élus des Avant-Monts ont pris la délibération de lancement le 14 septembre 2020.



Dès la publication de cette délibération entraînant l'ouverture de la concertation, un document informatif sur la procédure et sur le contenu du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été rédigé par l'AURCA et publié sur le site internet de la Communauté de communes.

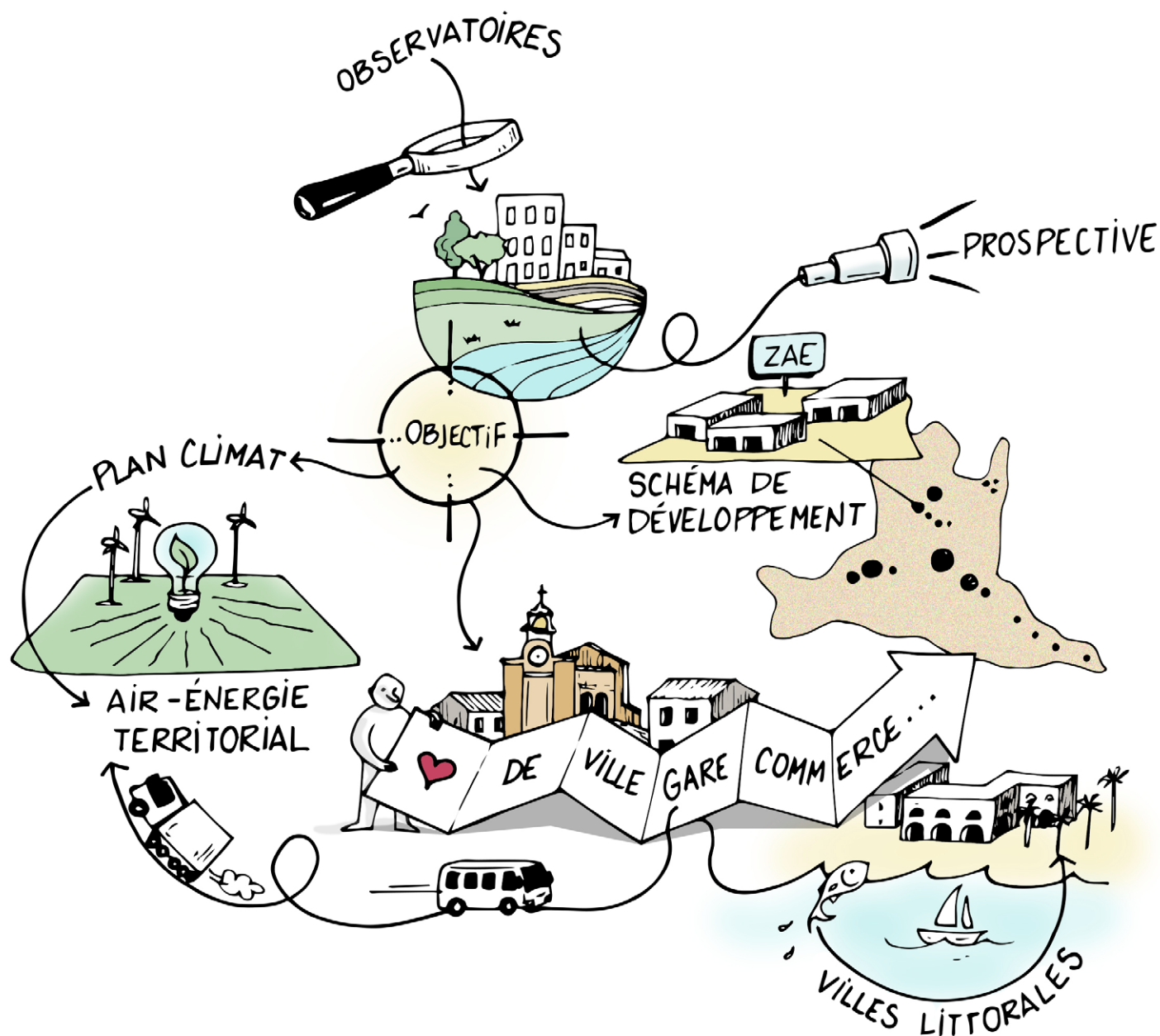
Dans le cadre de son accompagnement, l'AURCA a également rédigé un cahier des charges qui a permis à la Communauté de communes de publier un appel d'offres dans le but de choisir l'équipe pluridisciplinaire qui travaillera à l'élaboration de son PLUI.

Ce choix devrait intervenir début 2021 pour un démarrage des études au second trimestre.



PAR FLORENCE COMBALBERT

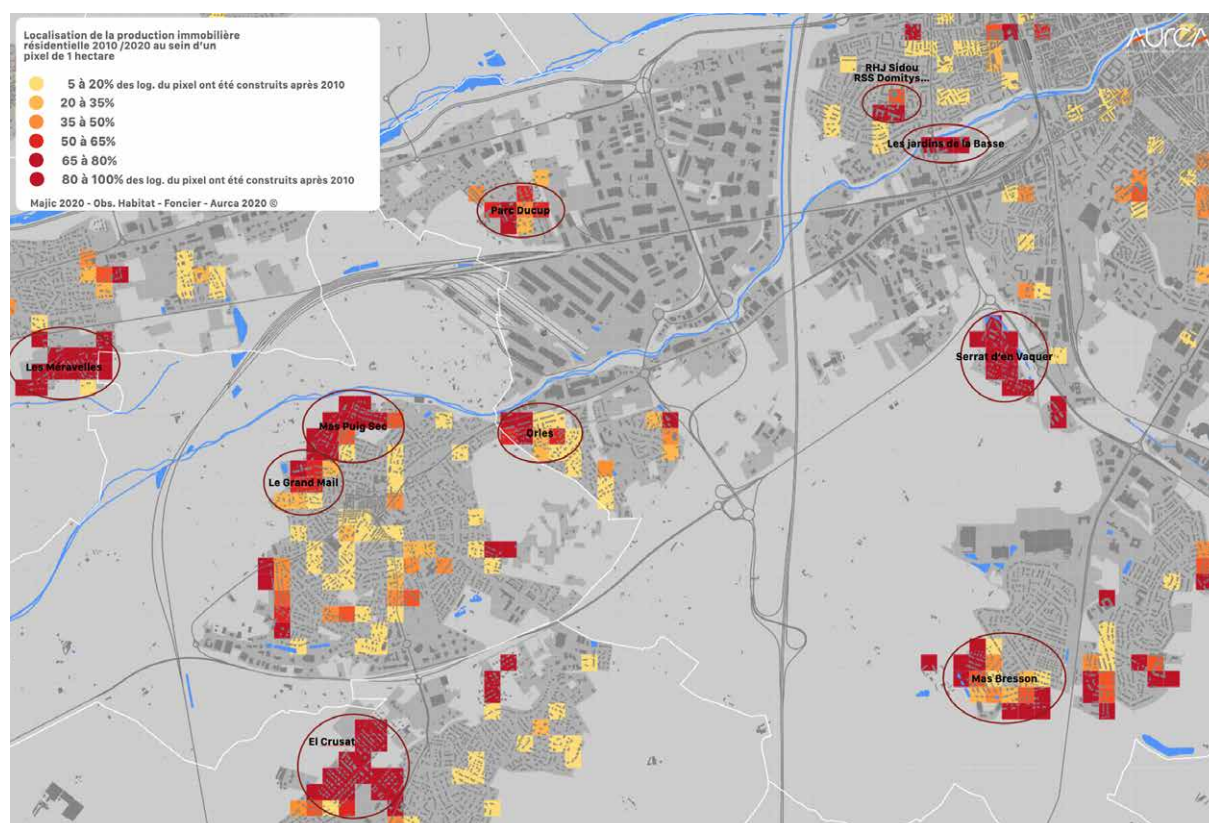
PROJETS URBAINS ET PROSPECTIFS, ÉTUDES SECTORIELLES



➤ Politiques communautaires

L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER (OHF) DES TERRITOIRES COMPÉTENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE POLITIQUE DE LA VILLE

Cet observatoire dédié aux suivis des politiques de l'habitat et de la politique de la ville, mais également à la diffusion de la connaissance et à l'animation s'articule autour de quatre grands thèmes : l'habitat et le suivi des PLH, le parc social et l'attribution LLS, le marché immobilier et locatif, et l'identification des capacités foncières.



ZOOM SUR LA LOCALISATION 2010/2020 DE LA PRODUCTION IMMOBILIÈRE RÉSIDENTIELLE SUR LE SECTEUR PERPIGNAN SUD-OUEST

Source : Majic 2020 - OHF - © Aurca 2020

En 2020, le pôle ressources de l'agence a finalisé les outils web de consultation des indicateurs : l'interface de webmapping (SIG), l'interface de cartographie statistique, et l'interface de statistique graphique sont désormais opérationnelles. En parallèle, les données nécessaires aux calculs des indicateurs sont en phase de validation et intégration dans la base. L'interface web de consultation et d'interrogation au service des techniciens des deux structures et des communes-membres sera publiée au premier trimestre 2021. Des sessions de formation de prise en main de l'outil seront mises en place à l'automne.

Parallèlement, une mise à jour de la base de données concernant l'interface web de consultation à destination du grand public a été réalisée pour le territoire de la communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérés. Celle-ci permet, depuis le site de l'EPCI, de localiser, pour n'importe qui, le parc locatif social, et d'obtenir des informations sur ce dernier, notamment le montant des loyers et la durée moyenne d'obtention d'un logement social sur le secteur.

PAR LIONEL TORONDELL

L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT (PLH) ET LA CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

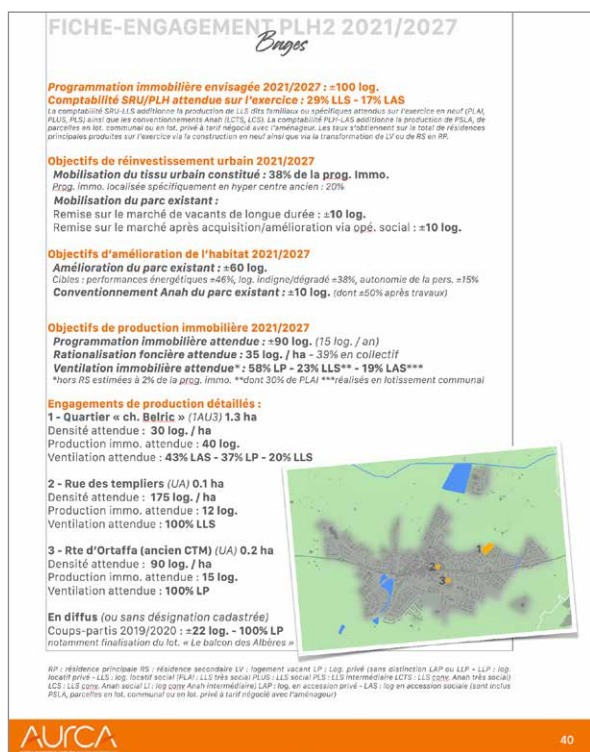
Après avoir accompagné Perpignan-Méditerranée Métropole dans l'élaboration de son PLH 3, réengagé en 2019, l'agence a réalisé le bilan prévisionnel du premier PLH de la communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérus qui arrivait à échéance. L'agence a, par la suite, co-élaboré le PLH 2 de celle-ci en 2020. Ce dernier devrait être arrêté au premier trimestre 2021.

Le PLH identifie dans son diagnostic les dysfonctionnements et inadéquations existants sur le marché immobilier, étudie les segments de l'offre et les trajectoires résidentielles, caractérise les mécanismes de production immobilière et pré-identifie les capacités de réinvestissement immobilier et foncier. Document stratégique (et opérationnel) en matière d'habitat, il définit notamment, au travers de son programme d'actions et d'objectifs, les actions à mettre en œuvre et les objectifs à atteindre en matière de réinvestissement urbain, d'amélioration de l'habitat, de maîtrise foncière.

Le PLH identifie par ailleurs, en lien étroit avec les communes, la programmation immobilière de ces dernières ; en ce sens, plus d'une vingtaine de rencontres « en commune » et au siège de l'intercommunalité ont été réalisées. Compte tenu de la crise sanitaire, un second temps d'échanges (une demi-douzaine de réunions), visant l'association des partenaires institutionnels et des professionnels de l'habitat s'est tenu en distanciel.

Le PLH2 de la communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérus réengagé pour la période 2021/2027 devrait être arrêté au premier trimestre 2021. Cette dernière devrait procéder à l'élaboration, dans la foulée, d'une étude foncière visant à identifier les capacités de réinvestissement urbain du territoire, et à définir une stratégie d'actions.

L'agence a, par ailleurs, répondu aux sollicitations de Perpignan-Méditerranée Métropole sur divers questionnements : vacance de longue durée, vacance dans le neuf, production immobilière, rationalisation foncière, consommation foncière..., et encore les liens SCOT / PLH / PLUI.



FICHE-ENGAGEMENT PLH2 2021/2027 SUR LA COMMUNE DE BAGES.

PAR LIONEL TORONDELL

L'AGENCE POURSUIT L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE SUD ROUSSILLON

Adoptée en 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a ciblé les EPCI comme les coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire. S'ils comptent plus de 20 000 habitants, ces derniers doivent élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial, dont le but est de proposer une approche territoriale intégrée visant la diminution des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques et l'adaptation au changement climatique.

L'agence d'urbanisme catalane, dont les champs de compétence couvrent les enjeux et problématiques au cœur de la transition énergétique, accompagne la communauté de communes Sud Roussillon dans l'élaboration de son plan. Après une phase diagnostic menée en 2019, deux ateliers ont été proposés aux membres du comité de pilotage pour déterminer une stratégie, formulée autour d'une trajectoire énergétique à l'horizon 2050.

L'année 2020 a été consacrée à la formalisation de cette stratégie et à la formulation d'un plan d'actions. Différentes réunions techniques avec la communauté mais également avec les partenaires techniques et institutionnels ont permis d'identifier et de préciser les actions que la collectivité souhaite verser dans son plan d'actions pour la période 2021-2026.

Après la mise en place de la nouvelle gouvernance, la stratégie formalisée a été validée en comité restreint, puis présentée aux nouveaux élus communautaires en octobre 2020, après qu'un rappel des principales conclusions du diagnostic ait été fait.

En décembre 2020, le comité de pilotage s'est à nouveau réuni et a pu découvrir ou redécouvrir la stratégie finalisée et les principales actions du plan d'action en cours de rédaction. Désormais, il s'agit de stabiliser ce plan d'actions, puis de formaliser l'évaluation environnementale stratégique. Alors, le projet pourra être déposé auprès de l'autorité environnementale, faire l'objet d'une consultation et enfin être approuvé.

PAR MÉLANIE BONNEAU

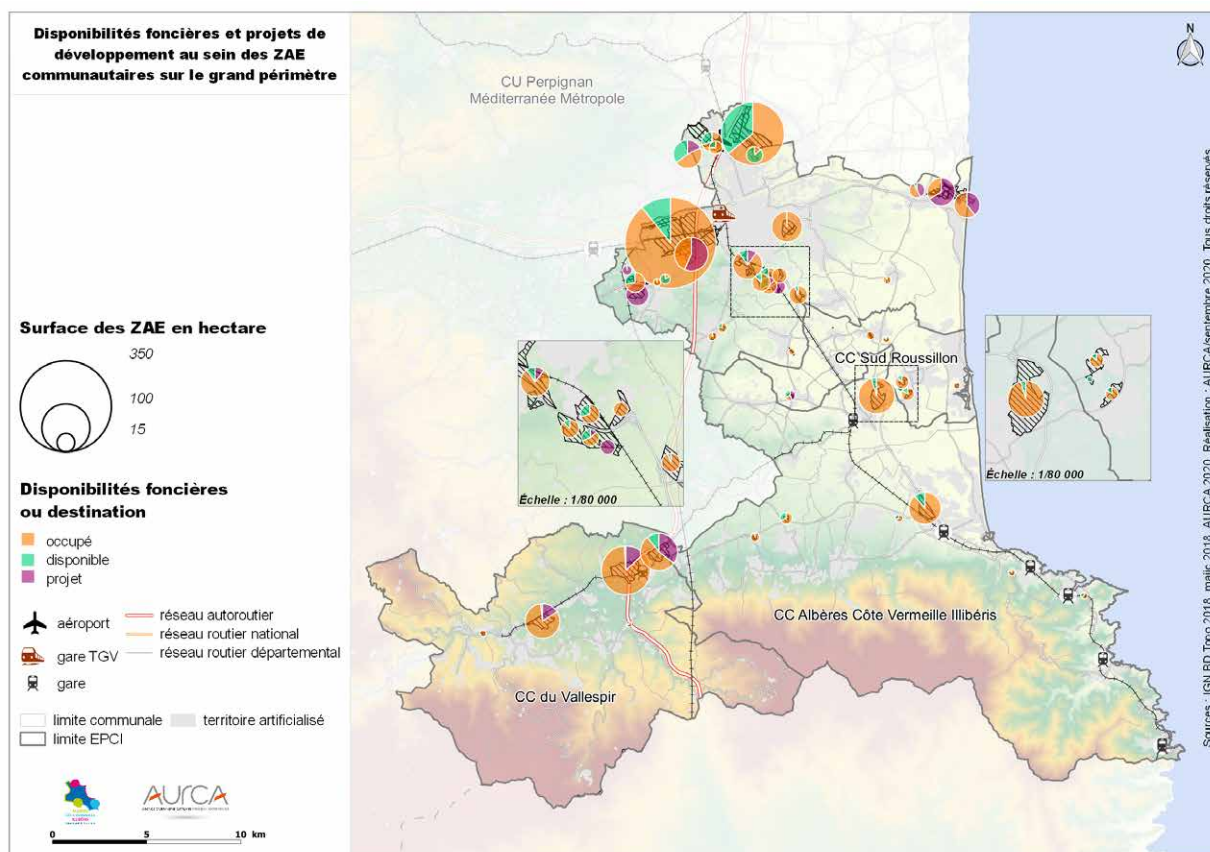
L'AGENCE PARTICIPE AU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'ALBÈRES—CÔTE—VERMEILLE—ILLIBÉRIS

Dans le cadre de la Loi NOTRE, qui a rendu les EPCI compétents pour la création, l'aménagement et l'entretien des Zones d'Activités Économiques, la communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris assure aujourd'hui la gestion de 7 zones d'activités (soit une surface d'environ 120 ha).

La collectivité souhaite se doter d'une stratégie de développement des ZAE à horizon 2035, qui favorise un maillage équilibré en prenant en compte le contexte urbanistique et environnemental, les évolutions économiques et le projet de développement économique du territoire, les besoins des entreprises endogènes et exogènes et les contraintes

techniques et financières liées à l'aménagement des zones.

L'agence d'urbanisme participe à la démarche et apporte son expertise sur l'analyse urbaine et fonctionnelle des zones d'activités et de leur environnement territorial, en complément de l'Agence de Développement économique



CARTE DES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AU SEIN DES ZAE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ACVI

d'Occitanie (AD'OCC) qui propose son expertise dans le domaine économique et de la Communauté de communes en charge de la concertation avec les acteurs économiques locaux et les socioprofessionnels.

L'engagement de cette mission a permis de valider un état des lieux du fonctionnement actuel des zones d'activités et de leur potentiel de développement. Il met en évidence la vocation des ZAE et l'organisation des activités au sein et entre les zones d'activités (y compris privées) mais aussi avec le reste du tissu urbanisé, notamment les centres villes et villages. Il identifie également le potentiel foncier et immobilier (locaux vacants, dents creuses, délaissés...) mobilisable dans les zones existantes.

Cette approche innovante est issue d'une analyse statistique (avec notamment la mobilisation des données issues des fichiers fiscaux, de la base de données DV3F qui permet d'appréhender le marché immobilier et foncier), couplée à un travail de terrain. L'analyse a été restituée sous la forme d'un diagnostic synthétique, qui met en perspective l'offre foncière à vocation économique proposée

par la communauté avec celle des territoires voisins. D'autre part, un atlas livre une analyse fine de chaque zone (échelle parcellaire) à travers une série de cartes thématiques.

L'évaluation des besoins s'est appuyée sur une analyse des demandes d'implantations (principalement endogènes) enregistrées au cours des trois dernières années par la communauté. En complément, les entreprises locales ont également été sondées pour faire remonter leurs projets et leurs visions du développement de l'offre économique sur le territoire. L'attractivité économique a été approchée à travers l'analyse des implantations de groupes nationaux ou internationaux qui ont été accompagnés par AD'OCC en région Occitanie.

L'étape suivante devrait permettre de définir une stratégie, basée sur une approche prospective et la définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs territorialisés pour déployer l'offre économique de demain.

PAR CÉLINE FONTERAY

> Action Cœur de Ville

AXE 4 – FORMES URBAINES ET ESPACES PUBLICS : DES FEUILLES DE ROUTES POUR LES QUARTIERS DE DEMAIN

Perpignan fait partie des 25 villes bénéficiaires du programme national « action cœur de ville » au niveau régional.

Ce dispositif vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres-villes en agissant simultanément sur plusieurs axes de travail auxquels l'agence participe avec le soutien de la communauté urbaine. Cette réflexion est orientée sur les quartiers perpignanais de Saint-Assiscle, Saint-Martin, Bas-Vernet-Est et Mermoz-Las-Cobas mais également étendue à des quartiers de Rivesaltes et Le Soler, à proximité des gares.

Dans la continuité du travail partenarial engagé, l'équipe pluridisciplinaire mobilisée par l'agence a poursuivi ses travaux avec pour objectif partagé de redonner une nouvelle attractivité à ces quartiers et ainsi contribuer à redynamiser les centres-villes tout proches.

Aussi, après une première phase de travail réalisée en 2019 visant à décortiquer le fonctionnement, les atouts et les faiblesses des six quartiers ciblés puis à esquisser les premières intentions aux côtés des communes et de Perpignan Méditerranée Métropole, l'année 2020 a vu la réalisation de plans-guides précis spatialisant la feuille de route. Cette feuille de route constitue un cadre de référence pour les interventions devant

accompagner la mutation vers les quartiers de demain : aménager les espaces publics au droit des établissements scolaires, créer des raccourcis piétons, recentrer les commerces au sein de polarités ou accompagner la réhabilitation des îlots les plus fragilisés sont quelques-unes des actions à mener, communes aux six quartiers.

Au travers d'ateliers techniques rassemblant communes et intercommunalité, les sites-leviers, c'est-à-dire ceux où intervenir pour changer la donne ont été approfondis et ont pour certains fait l'objet d'une représentation en 3D permettant aux équipes de se projeter.

Pour la ville-centre, l'équipe technique de l'agence a présenté les travaux réalisés aux différents services techniques de la ville le 10 mars, puis à la nouvelle équipe municipale le 9 septembre. Les élus et techniciens de la commune de Rivesaltes ont pour leur part participé à une demi-journée sur site aux côtés des services de la communauté urbaine et de l'AURCA en février dernier, afin de discuter des enjeux et des outils mobilisables pour le devenir du quartier de la gare.



L'ÉTENDUE DES POSSIBLES À SAINT-ASSISCLE (PERPIGNAN)



PAR PASCAL FOURCADE ET LOUISE CHASSET

AXE 2 – COMMERCE : VERS UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

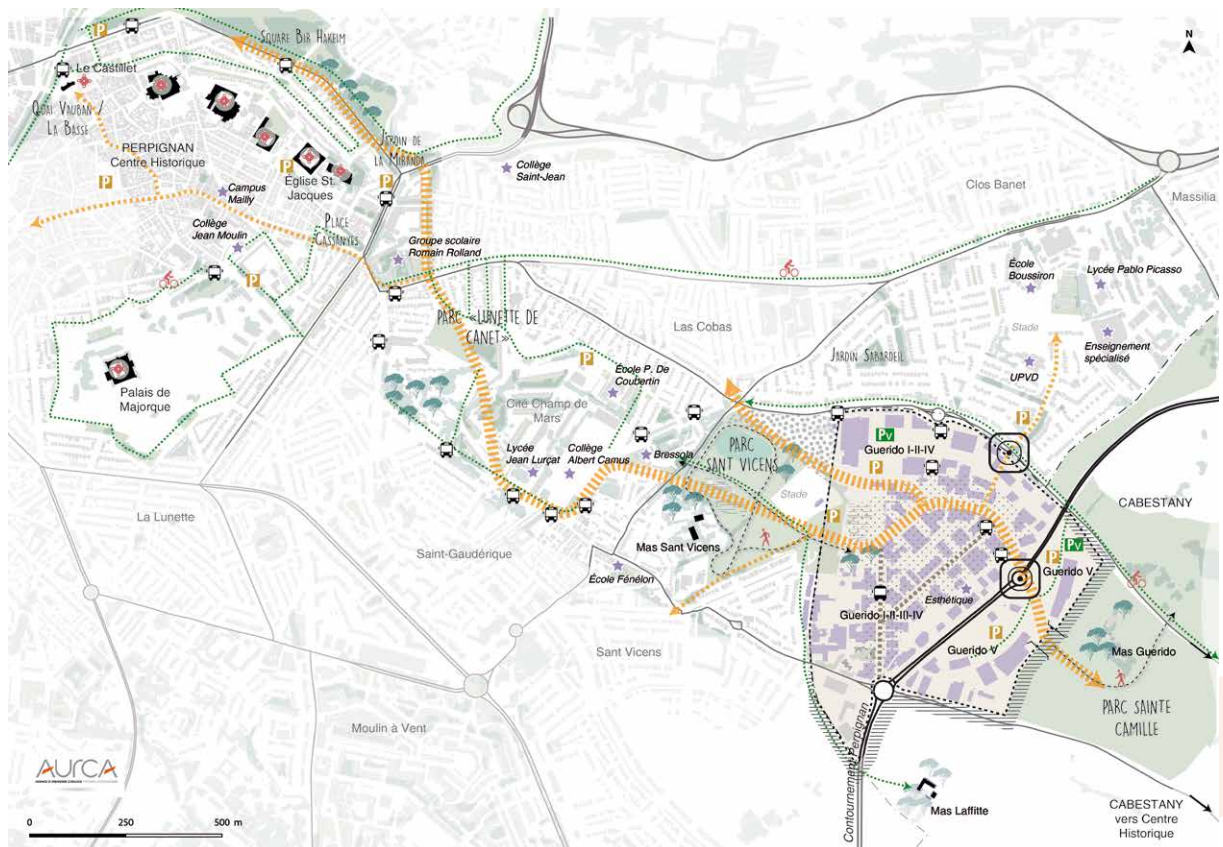
Le travail mené par l'AURCA dans le cadre de l'axe 2 du programme national Action Cœur de Ville s'est concrétisé au premier trimestre 2020 par la publication d'une étude sur l'aménagement commercial qui se compose de deux actes.

L'acte 1 dresse un état des lieux partagé des problématiques locales en abordant l'offre commerciale en présence, l'évolution des surfaces de vente autorisées localement et présente une vision prospective des mutations prévisibles de l'appareil commercial.

Face à ces constats, l'acte 2 expose la nécessité de définir une stratégie globale en faveur de la revitalisation des centres-villes qui soit articulée avec les zones commerciales périphériques.

Ce second volet présente également des principes d'aménagement abordant la question de la recomposition et de la requalification des espaces commerciaux. Ces principes peuvent s'appliquer aussi bien aux centralités urbaines qu'aux zones commerciales de périphérie.

Le réinvestissement des espaces bâtis et non bâtis, la mutualisation des espaces de stationnement, la mixité fonctionnelle, le traitement des espaces de transition, la valorisation des éléments patrimoniaux et paysagers ou encore le partage de l'espace public sont tour à tour évoqués et illustrés dans la publication.

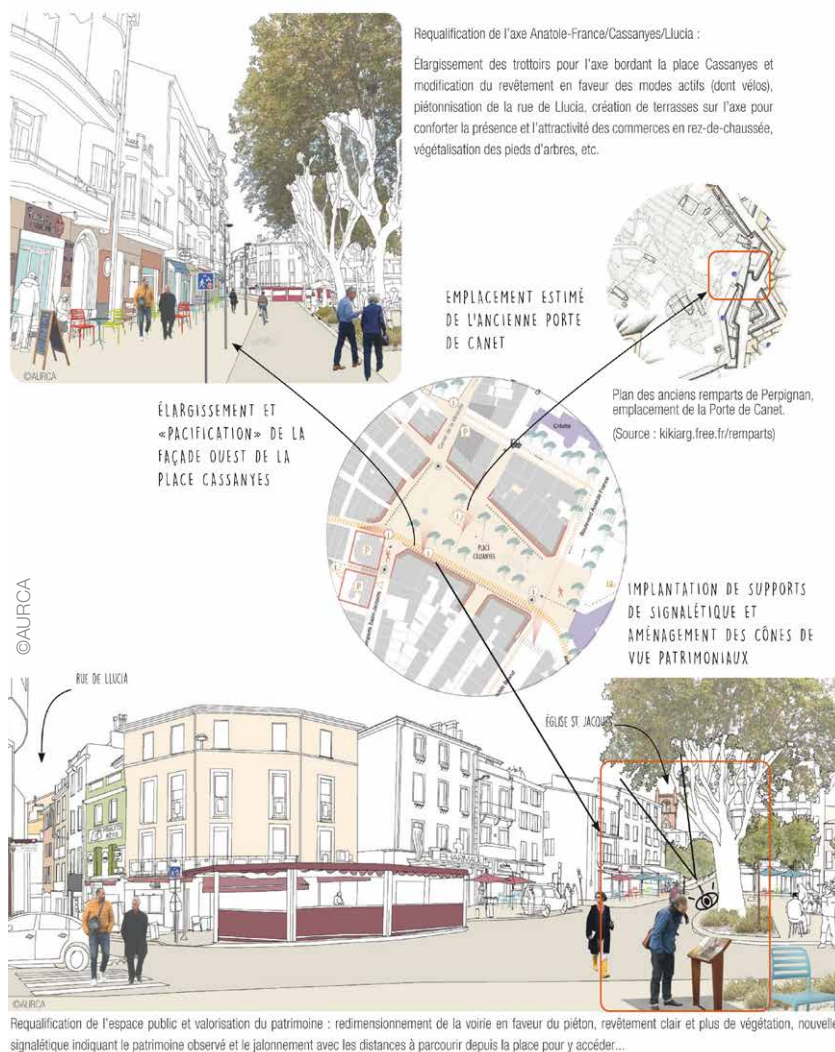


PENSER LE MAS GUÉRIDO COMME UN QUARTIER DE VILLE

CES PRINCIPES ONT ENSUITE ÉTÉ DÉCLINÉS SOUS LA FORME DE PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT SUR DES SITES À ENJEUX :

- > Révéler « Cassanyes » comme porte du cœur de ville (Perpignan),
- > Construire une offre alternative sur l'axe « Augustins-Fusterie » (Perpignan),
- > Conforter le parcours marchand sur la rue de l'Argenterie (Perpignan),
- > Penser le Mas Guérido comme un quartier de ville (Cabestany).

EXEMPLE DE VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE LA PLACE CASSANYES AU TRAVERS DE LA RÉVÉLATION DE L'ANCIENNE PORTE DE CANET ET DE L'INTÉGRATION AU RÉSEAU PATRIMONIAL DU QUARTIER SAINT-JACQUES :



À l'occasion de la réflexion menée par l'AURCA sur le centre-ville de Perpignan, un questionnaire a été soumis par voie numérique aux étudiants du Campus Mailly en collaboration avec l'UPVD. La population estudiantine a montré un réel intérêt pour ce questionnaire qui a ainsi bénéficié d'un taux de participation intéressant. Les résultats, riches en enseignement sur les habitudes et les attentes de des étudiants du Campus Mailly, sont annexés au second volet de la publication.

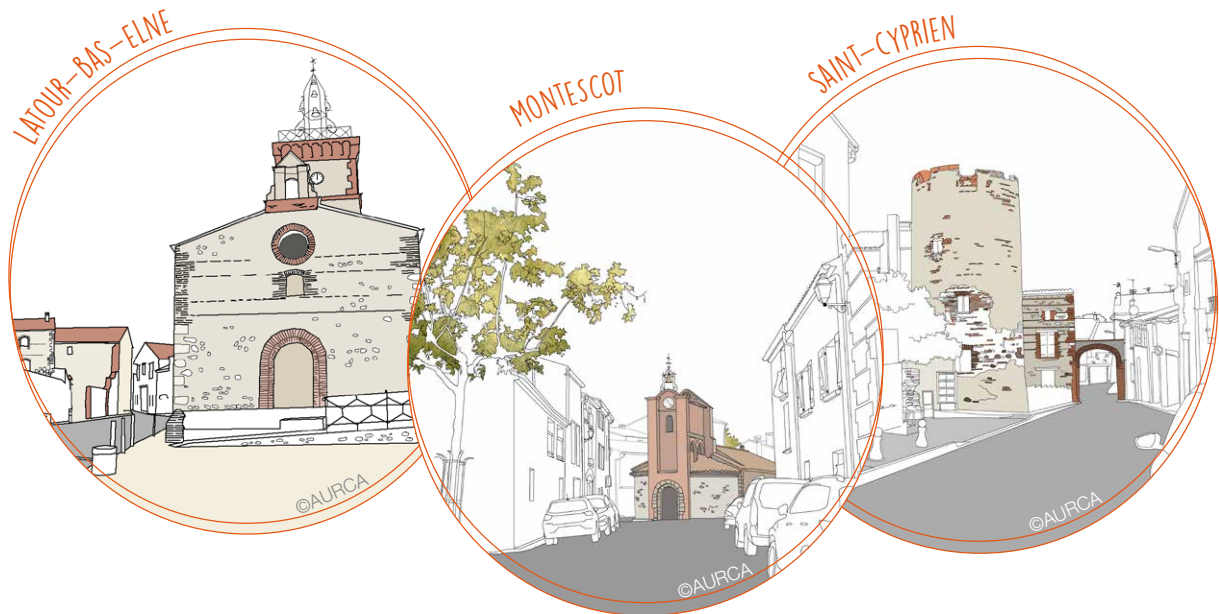
Cette étude dépasse le seul cadre du programme national Action Cœur de Ville et pourra alimenter divers documents : Guide d'Aménagement Durable, Charte d'aménagement commercial, Document d'Aménagement Artisanal et Commercial de SCOT, projet de territoire, études urbaines, Observatoire du commerce...

RÉVÉLER « CASSANYES » COMME PORTE DU CŒUR DE VILLE DE PERPIGNAN

PAR CLAIRE VIDAL MARCH

> Revitalisation des centralités

VERS UNE RECONQUÊTE COORDONNÉE SUR LE TERRITOIRE DE SUD ROUSSILLON



Partant d'une ambition forte de valoriser ses six centres-bourgs et de les mettre au service de l'attractivité du territoire communautaire, la Communauté de communes de Sud Roussillon collabore avec l'AURCA sur la mise en place d'une démarche pilote, ouverte aux partenaires notamment dans le cadre de visites in situ (État, Région, Département, EPF Occitanie), appuyée sur les dispositifs convergeant (Bourgs-centres, AMI régional de reconquête des friches urbaines, plan d'actions du PCAET, étude de marketing et de positionnement économique de Sud Roussillon, lancement d'un schéma directeur des mobilités) et ancrée sur une solide implication des équipes municipales.

Cette ambition, inscrite dans le projet de territoire « horizon 2026 », s'est d'abord traduite par une réflexion de fond partagée dans le cadre de multiples visites des sites d'étude qui a permis d'alimenter la contractualisation avec la Région, le Département et l'EPF d'Occitanie.

Après plus d'un an de travail et de rencontres, un portrait de territoire communautaire, orienté sur les thématiques intéressantes les cœurs de villages, et les portraits détaillés des centralités

sont venus clore une première étape visant à identifier leur fonctionnement urbain, leurs potentiels et les grandes pistes de reconquête, centre par centre, et dans une logique de complémentarité communautaire. Ces deux documents ont permis aux nouvelles équipes municipales de s'approprier rapidement les enjeux et problématiques spécifiques à la centralité, et de s'atteler sans temps mort à la phase projet.

La deuxième étape s'est attachée à établir des schémas et plans-guides assortis de pistes stratégiques d'intervention « sur-mesure », tant sur les espaces publics, le patrimoine, la nature en ville, le commerce, les équipements, que sur l'habitat, la circulation et le stationnement. A cheval sur le premier trimestre 2021, cette phase sera également partagée avec les partenaires en vue de bâtir des fiches-actions conclusives (descriptif des actions prioritaires à mener, échéancier, partenaires techniques et financiers potentiels, dispositifs et subventions mobilisables, etc.) avant d'accompagner Sud Roussillon et ses communes dans la mise en œuvre progressive de cet acte de revitalisation ambitieux et coordonné.

PAR GILLES PLANAS

LA VALLÉE DE L'AGLY FINALISE SA STRATÉGIE DE REVITALISATION

Suite aux validations des stratégies de revitalisation, le début d'année 2020 a été synonyme de finalisation et de transmission des dossiers pour chacune des 10 communes.



SCHÉMA DIRECTEUR DE REVITALISATION DE LA CENTRALITÉ DE FITOU

De plus, pour compléter les stratégies individualisées tout en conservant la spécificité de cette mission mutualisée, l'AURCA a réalisé des **fiches outils thématiques** sur la requalification de l'habitat dans le centre ancien et la requalification des espaces publics.

En ciblant les dispositifs, les préconisations et les points de vigilance, cela a permis de fournir un maximum d'outils aux collectivités pour qu'elles puissent mettre en œuvre, de manière opérationnelle, leurs orientations stratégiques.

Par ailleurs, certains dossiers ont fortement contribué à l'élaboration des candidatures de l'appel à projets « bourgs-centres » de la Région Occitanie pour les 6 communes éligibles.

L'accompagnement se poursuit également auprès des communes, comme pour la ville de Fitou, lauréate de l'AMI régional « Reconquête des friches urbaines ».

À ce titre, l'agence assure l'animation et la bonne mise en œuvre de l'accompagnement des différents partenaires, en tant que cheffe de file.



FICHE DE PRÉCONISATIONS SUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

PAR AURORE GENESTE

> Accompagnement des villes littorales

PARALLÈLE SUD : UNE ÉTUDE TERRITORIALISÉE POUR ACCOMPAGNER LA DÉCLINAISON DU PROJET DE VILLE « CANET 2040 »

Entre décembre 2016 et mai 2018, la Ville de Canet-en-Roussillon a développé une démarche de prospective territoriale visant à confirmer un cap à suivre à horizon 2040, qui guide l'ensemble des décisions et actions publiques et qui alimente la contractualisation avec les partenaires publics.

L'une des actions-phares de Canet 2040 est la constitution d'un grand parc linéaire et transversal, véritable épine dorsale verte de la commune, en accroche sur les communes voisines. Ce projet ambitieux a vocation à se concrétiser et se déployer progressivement par séquences. Pour ce faire, certaines précisions territoriales sont à apporter avant de lancer tout marché de maîtrise d'œuvre. Dans ce cadre, en 2020, la commune et la SPL Sillages (cette dernière intervenant en délégation de maîtrise d'ouvrage sur le projet de ZAC des Regals), ont sollicité l'accompagnement de l'agence sur le site d'enjeu majeur des Llobères- la Vinyassa en parallèle sud de la RD617 et de son parc linéaire.

L'AURCA s'est attachée à analyser les grandes composantes et identités du secteur sud-ouest communal, inscrit dans le plateau Mas Llaro-Llobères identifié par le SCOT de la Plaine du

Roussillon : identités paysagères, patrimoniales et agricoles, et espace d'interfaces et de continuités douces.

L'AURCA a ensuite travaillé étroitement avec la SPL Sillages (ZAC des Regals), et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) élaborant le plan de gestion environnementale du site de compensation de la ZAC des Regals, deux sites concernés par la « Parallèle Sud ».

Les pistes de projet présentées s'attachent à garantir et canaliser les continuités douces depuis la mer et vers Perpignan-Cabestany par l'aménagement léger et la renaturation de la Parallèle Sud. Cette intervention se mettrait au service de la structuration d'itinéraires patrimoniaux et oenotouristiques, et de la sensibilisation aux milieux traversés (site de compensation).

Grands projets de déplacements

- Emprise ZAC des Regals
- Emprise ZAD des Regals

Aménagements existants

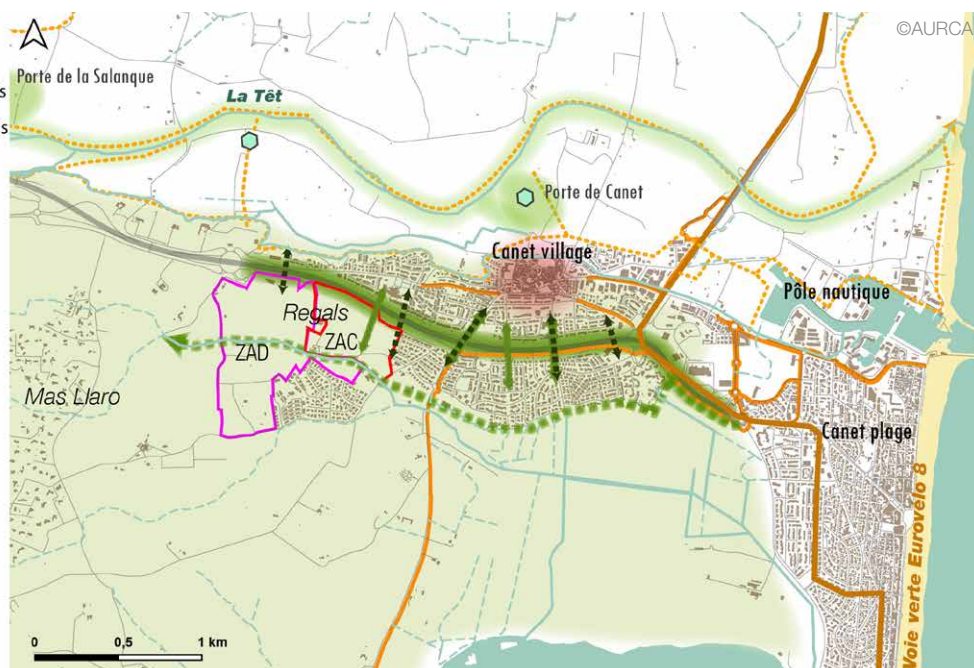
- Piste cyclable aménagée
- Eurovélo 8

Détails du projet Es Têt

- Projet Es Têt
- Belvédère aménagé
- Projet de boucles locales

Détails du projet de parc linéaire

- Epine dorsale du parc linéaire
- Passerelle
- Passage souterrain
- Parallèle sud

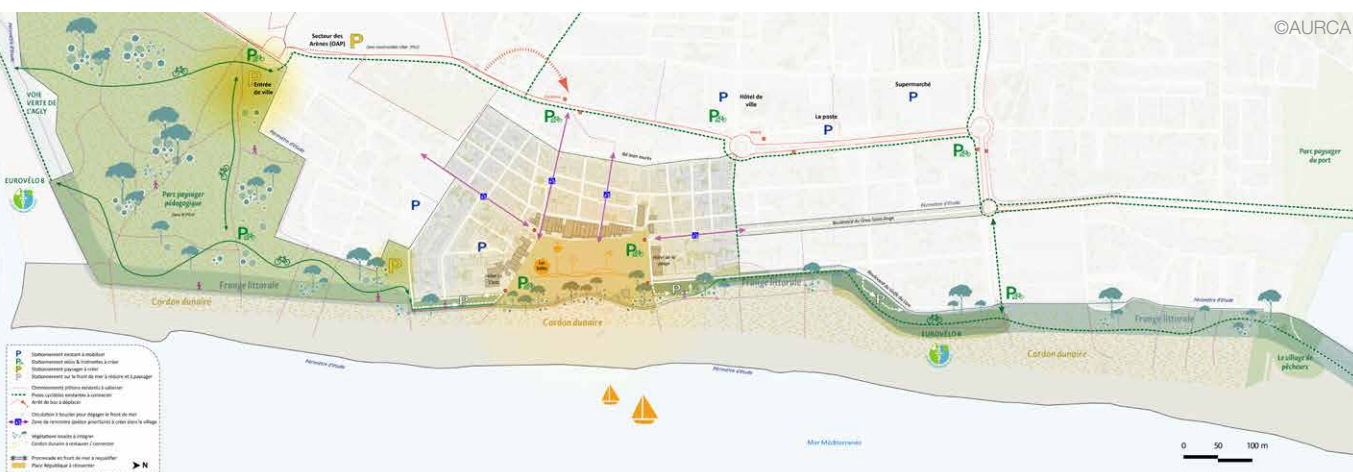


PARC LINÉAIRE DE CANET-EN-ROUSSILLON

PAR GILLES PLANAS

LE BARCARÈS, RÉFLÉCHIT À LA CONSOLIDATION DES POLARITÉS COMMUNALES

A l'été 2020, l'AURCA a enrichi et actualisé sa réflexion concernant la polarité historique du Barcarès, organisée autour de la place de la République, et de son front de mer attenant.



SCHEMA D'INTENTIONS – VILLE DU BARCARÈS

Ce travail a fait l'objet d'une restitution auprès de la nouvelle équipe municipale, sensibilisée sur les enjeux et pistes d'actions potentielles pour conforter cette centralité chère aux Barcarésiens et Salanquais.

Une seconde polarité communale a fait l'objet de premières réflexions, croisées avec les expertises de la Ville du Barcarès et des services

compétents de Perpignan Méditerranée Métropole : les Portes du Roussillon. Ce premier travail a consisté à identifier collégialement, les enjeux de requalification urbaine et littorale de cette polarité urbaine et touristique, à l'interface entre espace littoral, espace naturel, et espace urbain en voie de restructuration (« Lydia-Cocteau-Marais »), avec une composante « entrée de ville » à considérer dès 2021.

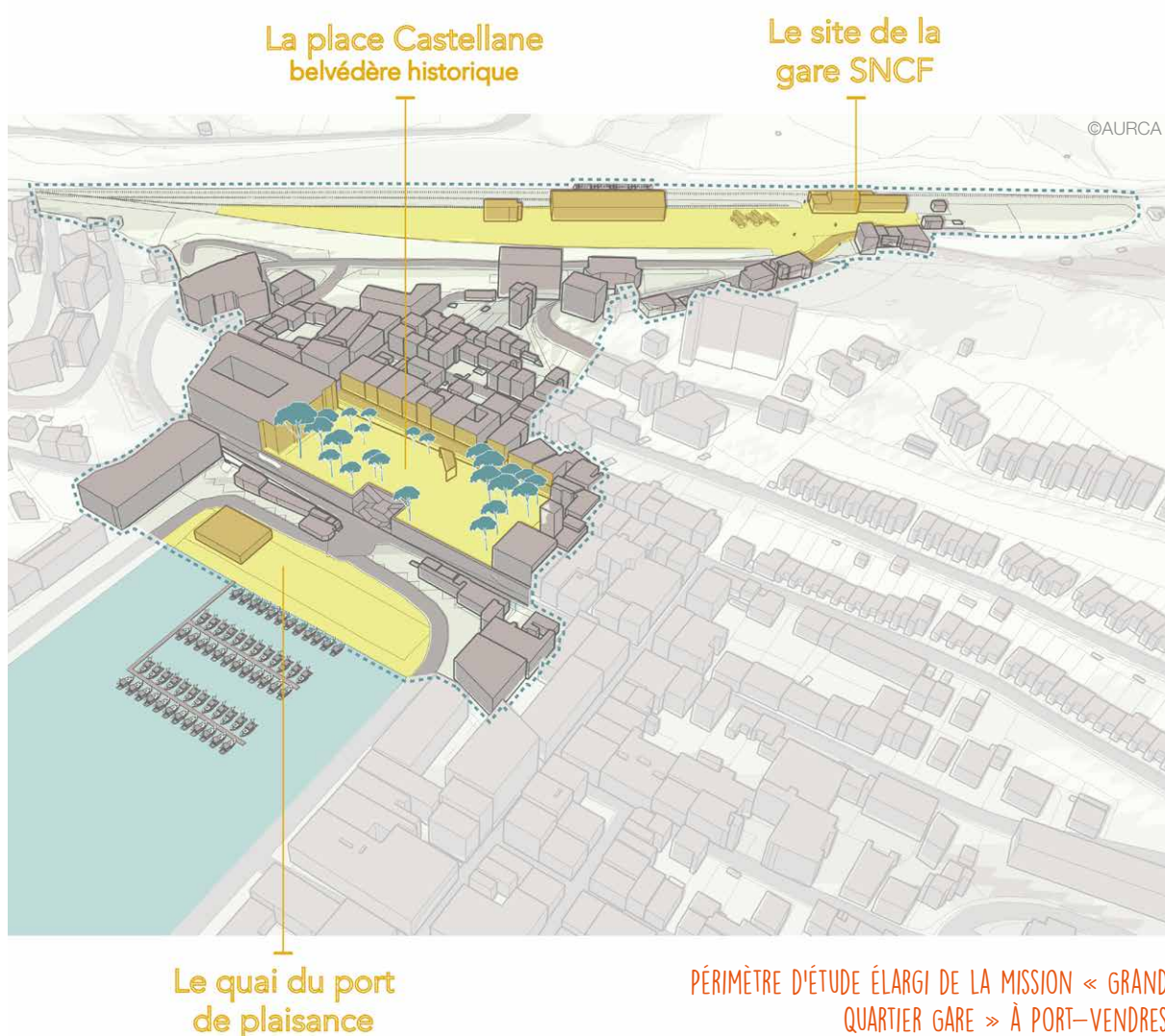
PAR GILLES PLANAS

PORT-VENDRES ORGANISE SON PÔLE D'ÉCHANGES AUTOUR DE LA GARE

Port-Vendres, de la signature partenariale d'un contrat-cadre « Bourg-Centre » au lancement d'une dynamique de renouvellement urbain, portée par la création d'un Pôle d'Échanges Multimodal.

En 2020, l'AURCA a poursuivi l'accompagnement de la commune de Port-Vendres dans l'élaboration de son contrat-cadre « Bourg-Centre », en y intégrant notamment de nouveaux projets portés par la municipalité récemment élue. Les nombreux échanges entre l'agence, la Région, la Commune et les partenaires signataires (CD66, Pays Pyrénées Méditerranée, CC Albères Côte Vermeille

Illibérès) ont jalonné la démarche, brillamment concrétisée en juin par la validation du dossier en commission permanente à la Région. Profitant de cet élan, la commune a sollicité l'agence pour l'accompagner dans la déclinaison opérationnelle de certaines des actions inscrites au contrat. Cela s'est traduit par une double mission autour du site de projet de la gare.



D'une part, il a été réalisé un diagnostic communal et une analyse fine du quartier en vue de sa requalification et de son articulation avec le cœur de ville, et tout particulièrement vers les quais en passant par la place Castellane. Un focus sur l'habitat à l'échelle du centre-ville est venu étayer cette caractérisation du fonctionnement urbain.

Et d'autre part, la démarche de mise en place du dispositif régional Pôle d'Echanges Multimodal a été lancée via la sollicitation des différents partenaires et devrait se poursuivre tout au long de l'année 2021.



PAR AURORE GENESTE

> Études prospectives

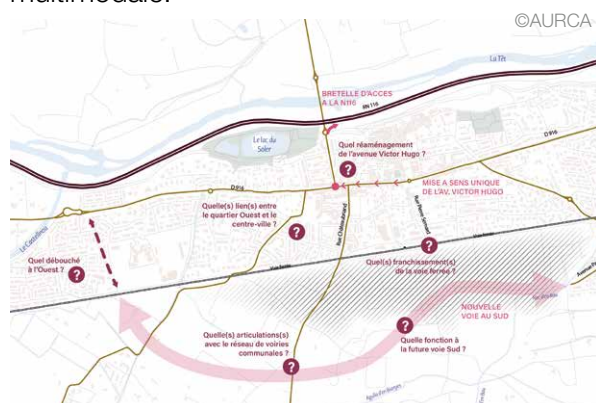
LE SOLER 2040, VILLE VERTE ET NUMÉRIQUE, AU SERVICE DE SES FUTURS 10 000 HABITANTS

Préfigurant sa métamorphose en un pôle de vie majeur de la métropole méditerranéenne, l'agence accompagne la ville du Soler pour conforter l'attractivité de son « Grand Cœur de Ville » et pour imaginer les objectifs ambitieux qui porteront Le Soler en qualité de « Ville Verte ».



PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ POUR L'IMPLANTATION DE HALLES EN CŒUR DE VILLE (DÉCEMBRE 2020)

Ainsi, élargissant la stratégie d'un cœur de ville déployé du centre historique au quartier de la gare, l'AURCA a poursuivi en 2020 les réflexions sur la recomposition de ces pôles multifonctionnels avec la projection des nouveaux quartiers « Horts » et « Meravelles », situés en miroir de la ligne TER et de sa gare multimodale.



ENJEUX CONCERNANT LA MOBILITÉ EN VOITURE AU SOLER

Depuis, l'agence travaille à leur intégration en élaborant une stratégie globale mettant en réseau les différents quartiers solériens et les nombreux équipements qui animent d'ores et déjà ces pôles. L'objectif : conférer à ce « Grand Cœur de Ville » en devenir toute sa compétitivité à l'échelle locale et

métropolitaine en anticipant les besoins des acteurs du numérique, en proposant un cadre de vie confortable pour accueillir de nouveaux habitants et en confortant l'offre de services de proximité.

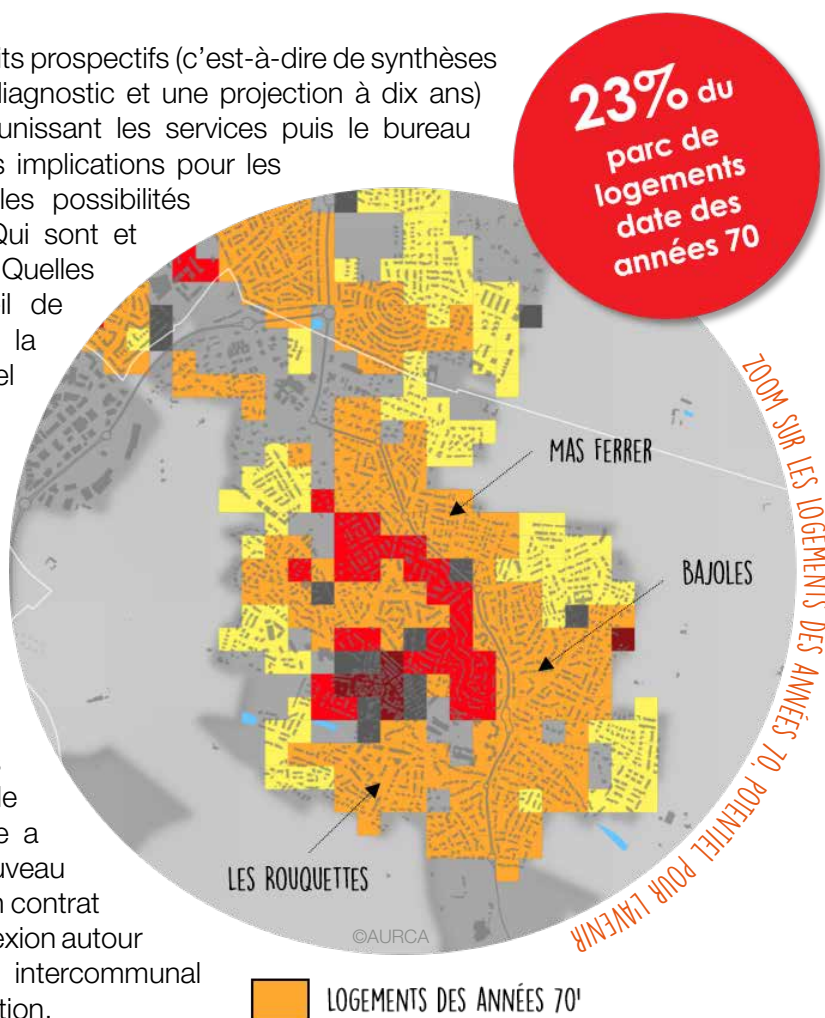
Confortée par un diagnostic partagé par les élus lors de visites de terrain, l'AURCA a pu identifier une belle diversité d'usages et d'ambiances, notamment paysagères et patrimoniales, qui permettent à la municipalité de s'orienter vers un lieu de vie urbaine de qualité. Notamment, des principes d'aménagement sont dessinés au fil de l'eau pour l'aider à la décision : implantation de halles couvertes en centre historique ; création d'espaces de nature en ville ; gestion des capacités de stationnement ; maillages piétons, etc. En parallèle, l'agence déploie des outils innovants, notamment le rayonnement des espaces de nature en ville, pour accompagner la commune dans l'identification et la réalisation d'objectifs « Ville Verte », réunis en une véritable feuille de route pour déployer de la qualité environnementale et paysagère pour chacun des aménagements, en veillant au bien-être des usagers, notamment en matière de santé et de confort urbain.

PAR ANAÏS HERR

LE PROJET DE VILLE CABESTANY 2040

En 2020 l'AURCA a mené un premier volet d'accompagnement de la commune de Cabestany pour le renouvellement de son projet de ville.

C'est au travers de deux portraits prospectifs (c'est-à-dire de synthèses orientées s'appuyant sur un diagnostic et une projection à dix ans) que le comité d'échanges réunissant les services puis le bureau municipal ont pu débattre des implications pour les services à la population et les possibilités de développement demain. Qui sont et seront les cabestanyens ? Quelles sont les possibilités d'accueil de nouveaux habitants pour la prochaine décennie ? Pour quel foncier et quels projets de logements ? Ce sont plusieurs des questions auxquelles le premier portrait prospectif a pu répondre. La deuxième étape interroge les modes de transport de demain et l'intégration des futurs quartiers à la commune au travers d'un portrait sur l'accessibilité et les mobilités en cours de partage au sein de la commune. Cette démarche a pour objectif d'alimenter le nouveau projet de ville à traduire dans un contrat bourg-centre, mais aussi la réflexion autour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal aujourd'hui en cours d'élaboration.



PAR LOUISE CHASSET

AMBIANCE VÉGÉTALE ET NATURE EN VILLE ; CAPESTANG CONDUIT UNE RÉFLEXION SPÉCIFIQUE ET INNOVANTE

Capestang présente, à l'instar de nombreux bourgs du pourtour méditerranéen, un tissu urbain particulièrement dense en son centre, bordé de quartiers résidentiels plus lâches et bénéficiant de jardins privatifs mais ne compte que peu d'espaces de nature ouverts au public.

En pleine crise sanitaire et aux conséquences qui en découlent, notamment de confinement, et à l'aune des changements climatiques et de l'évolution des besoins de la population, s'exprime le besoin de repenser la ville, son aménagement et sa gestion, pour qu'elle offre un cadre de vie renouvelé répondant mieux

aux attentes de ses usagers.

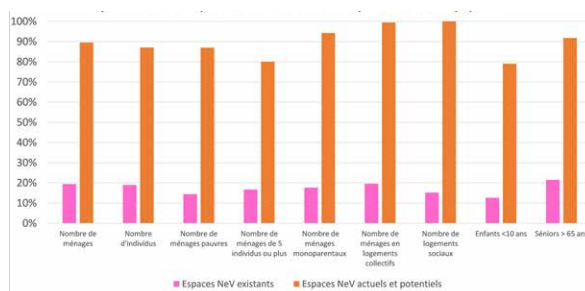
La commune a donc demandé à l'agence d'analyser les espaces de nature ouverts au public et leur rayonnement sur la population et de quantifier l'ambiance végétale de la zone urbaine.



Puis, face au déficit d'espaces de nature et de végétation dans le centre historique, les places et placettes du centre ont été inventoriées et caractérisées, selon les critères suivants :

- > *Caractéristiques physiques : surface, pente, nature des revêtements*
- > *Accès/ Capacité de synergie avec les espaces proches : encombrement, accès piétons – modes doux- PMR (Personnes à Mobilité Réduite), insertion dans le tissu urbain*
Intensité et diversité des usages en présence
- > *Qualité globale (excepté la naturalité) : mobilier urbain, ambiance et esthétisme, ouvertures visuelles*
- > *Naturalité : perméabilité, importance de la végétation, diversité des strates végétales, présence de l'eau et valorisation, gestion des pieds d'arbres.*

Enfin, au regard des besoins et pratiques de la population capestanaise, identifiés à partir d'une enquête conduite en 2020, différentes perspectives ont été formulées pour améliorer le confort des habitants. Celui-ci pouvant être approché selon différents critères, il a été considéré en priorité le confort thermique des populations, de par le contexte du changement climatique et du vieillissement de la population.



RAYONNEMENT DES ESPACES DE NATURE EXISTANTS ET POTENTIELS SUR LES POPULATIONS

PAR MÉLANIE BONNEAU

L'AGENCE CONTRIBUE AU SCHÉMA DIRECTEUR 2020–2040 DE SAINT-CHARLES

L'agence d'urbanisme catalane contribue activement à la réalisation du Schéma Directeur 2040 de Saint-Charles, première plateforme européenne d'éclatement des fruits et légumes (1,8 millions de tonnes/an) au sein d'une zone d'emplois majeure située au cœur de la plaine du Roussillon.



VUE AÉRIENNE DE SAINT CHARLES

Sous l'impulsion de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et de « Saint-Charles-International » avec notamment le soutien de l'Etat et de l'EPF d'Occitanie, le schéma entend penser le devenir de cette plateforme logistique spécialisée également marquée par la présence d'un terminal rail-route et d'un marché des producteurs locaux. L'agence apporte son expertise sur l'analyse urbaine et fonctionnelle de Saint-Charles en mettant en évidence les problématiques d'accès, de foncier, d'usages, d'équipements, de services, d'interfaces avec l'environnement (contraint par la densité des infrastructures et l'étalement urbain), ainsi que le jeu d'acteurs publics et privés. Outre la nécessité de garantir une parfaite accessibilité

pour assurer la performance de l'outil logistique lui-même relié aux grands marchés nationaux (Rungis, Châteaurenard, Agen...) et internationaux (Milan, Munich...), Saint-Charles recherche aussi des capacités de développement pour satisfaire les besoins des opérateurs déjà présents et de ceux désireux de s'installer au cœur de la plateforme.

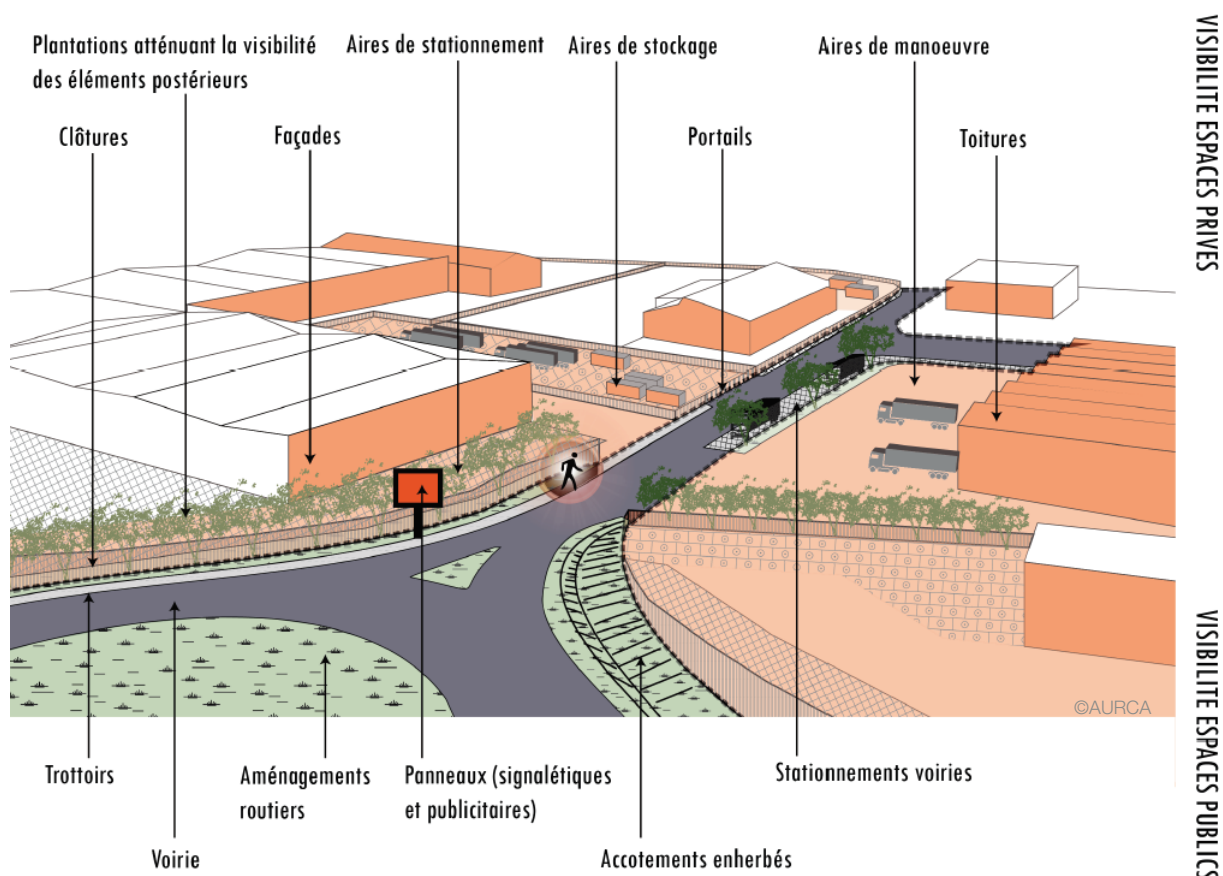
Ainsi, l'agence étudie les capacités de recomposition de la zone sur elle-même (optimisation des espaces, repérage de la vacance...) et analyse les différentes activités en présence et leurs liens avec le marché international.

Pour ce faire, la mobilisation des bases de données a été complétée par un repérage fin sur site.



L'objectif est de combiner le renouvellement de la zone avec une extension maîtrisée et planifiée, tout en intégrant demain des services communs comme un projet de centre routier. Saint-Charles, ville dans la ville, est déjà pionnier en matière de production d'énergie renouvelable avec 68 000 m² de toitures couvertes de tuiles photovoltaïques ; et entend aussi améliorer la qualité paysagère et environnementale, tout comme la desserte par les transports collectifs et la pratique des modes actifs. D'ores et déjà un certain nombre d'acteurs publics ou privés ont été rencontrés afin d'identifier leurs projets, leurs attentes et leurs marges de manœuvre pour mettre en œuvre le futur schéma directeur.

Cette première étape est suivie par une analyse économique et prospective qui démarre au premier semestre 2021 avec la mobilisation de prestataires spécialisés afin notamment d'intégrer les mutations et innovations prévisibles dans le domaine de la logistique et de réaliser un bilan de compétitivité de la plateforme. Les contenus du schéma devraient être relayés dans les documents de planification stratégique en cours d'élaboration sur le territoire (PLUi et SCOT notamment).



L'IMAGE DE SAINT-CHARLES, COMPLÉMENTARITÉ ENTRE ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

PAR LOUISE CHASSET ET PASCAL FOURCADE

> Lexique

AAPRISS : Plateforme apprendre et agir pour réduire les inégalités sociales de santé

ADEME : Agence de la transition écologique

AD'OCC : Agence régionale de développement économique

AFB : Agence française de la biodiversité

ARS : Agence régionale de santé

AUA/T : Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire Toulouse aire métropolitaine

AUDRNA : Agence d'urbanisme et de développement, région nîmoise et alésienne

BRGM : Service géologique national - Bureau de recherche géologiques et minières

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

DAAC : Document d'aménagement artisanal et commercial

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DOO : Document d'orientations et d'objectifs

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EID : Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPFO : Etablissement public foncier d'Occitanie

FNAU : Fédération nationale des agences d'urbanisme

IFERISS : Institut fédératif d'études et de recherches interdisciplinaires santé société

LLS : Logements locatifs sociaux

LOM : Loi d'orientation des mobilités

LTECV : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

OBSCAT : Observatoire de la côte sableuse catalane

ODH : Observatoire départemental de l'habitat

OFB : Office français de la biodiversité (anciennement AFB)

OHF : Observatoire de l'habitat et du foncier

ORL : Observatoire régional du littoral

OTRI : Observatoire territorial des risques inondation

PADD : Projet d'aménagement et de développement durables

PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PDH : Plan départemental de l'habitat

PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation

PLH : Programme local de l'habitat

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

PNR : Parc naturel régional

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIG : Système d'information géographique

SMBVA : Syndicat mixte bassin versant de l'Agly

SMBVR : Syndicat mixte bassin versant du Réart

SMIGATA : Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech Albères

SMTBV : Syndicat mixte Têt bassin versant

SPL : Société publique locale

SRADDET : Schéma régional d'aménagement et de développement durables et d'égalité des territoires

SRCE : Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique

TRI : Territoire à risque d'inondation

UPVD : Université Perpignan Via Domitia

UVPO : Union des villes portuaires d'Occitanie

ZAC : Zone d'aménagement concerté

ZAE : Zone d'activité économique

> Où trouver l'information sur l'AURCA ?

> LE SITE INTERNET



Le site internet présente les activités de l'agence, les actualités intéressant l'aménagement et l'urbanisme, ses publications, mais aussi ses ressources avec un portail de webmapping en ligne (cartographie interactive).

www.aurca.org

> LES SITES INTERNET DES OBSERVATOIRES

www.otri.fr

www.observatoire-odh.fr

www.obscat.fr

> SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

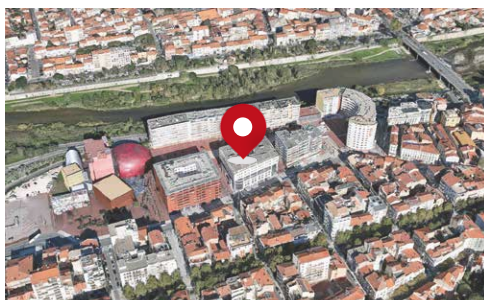


www.facebook.com/aurca66



www.linkedin.com/company/aurca66/

> L'AGENCE



Les locaux de l'agence d'urbanisme se trouvent au cœur du centre-ville, à Perpignan.

**AGENCE D'URBANISME CATALANE
19 ESPACE MÉDITERRANÉE
6ème ÉTAGE
66000 PERPIGNAN**



19, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage - 66000 PERPIGNAN

Tél : 04 68 87 75 52 - contact@aurca.org

www.aurca.org

